



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département de santé et de l'action sociale

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Un cadre légal pour renforcer la coordination des soins

Le Conseil d'Etat a mis en consultation un ensemble législatif qui pose un cadre général commun à l'ensemble des partenaires du monde sanitaire et social. La première ligne de soins jouera un rôle central dans le dispositif. Les expériences réalisées montrent également la nécessité d'un meilleur partage des informations entre les intervenants, grâce notamment au dossier électronique du patient. Au terme de la consultation, un projet de décret devrait être soumis au Grand Conseil.

Régulation des équipements médicaux lourds : l'offre répondra aux besoins de la population

Un décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds est entré en vigueur le 15 décembre pour une durée de cinq ans. La mise en service de nouveaux équipements est ainsi soumise à autorisation. Le dispositif permettra de maintenir une offre adaptée aux besoins de la population.

Réorganisation du SSP

Afin de mieux faire face aux défis actuels, notamment ceux du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, le Service de la santé publique (SSP) a été réorganisé. Il se compose désormais de deux entités «Stratégie et Services transverses» et «Institutions de Santé» et d'un Office du médecin cantonal.

Développement du projet des Sciences de la Vie

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat quatre décrets pour le projet des Sciences de la Vie le 24 novembre 2015. Deux d'entre eux sont conduits par le CHUV en partenariat avec l'UNIL. Il s'agit d'un crédit de CHF 6.15 millions pour financer les études en vue de la construction d'un bâtiment destiné à un centre de médecine personnalisée et d'ingénierie immunitaire contre les maladies infectieuses et les problèmes d'immunodéficience. Un second crédit d'investissement de CHF 63.20 millions a été accordé pour la construction d'un bâtiment destiné à l'ingénierie immunitaire en oncologie et dédié au Centre Ludwig de l'Université de Lausanne pour la recherche sur le cancer. Les deux projets seront menés sur le site du Biopôle à Epalinges.

Une plateforme logistique commune pour les deux hôpitaux universitaires de Vaud (CHUV) et Genève (HUG)

Le Conseil d'Etat vaudois a adopté des projets de décret visant à créer une nouvelle infrastructure réunissant une plateforme logistique pour les HUG et le CHUV. Cette infrastructure se situera à Bussigny. Elle regroupera les stocks de marchandises et des produits pharmaceutiques (hors médicaments) à l'extérieur des cités hospitalières.

Insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI)

Afin de renforcer le suivi des jeunes bénéficiaires du RI, un projet pilote a été déployé au sein de tous les CSR en 2015. Il vise à inciter les jeunes adultes requérant le RI à se former avant d'évaluer la pertinence de leur délivrer une aide financière. Les parents sont impliqués et leur capacité financière est prise en compte. Plus de 1500 jeunes ont été reçus par les CSR selon ce protocole spécifique. Cette nouvelle prise en charge amorce la mise en place d'un dispositif considérant les mesures d'insertion comme des mesures de transition donnant droit à une bourse d'études.

Prévention du surendettement

Depuis 2007, le programme de prévention contre le surendettement a pour objectifs d'intervenir, d'informer et de sensibiliser la population sur la problématique. En 2015, pour une période pilote de trois ans, le Conseil d'Etat a validé la mise en oeuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité. Son but est de pouvoir assainir par un prêt davantage de situations financières de ménages surendettés.

Logement

Un appel à projet a été lancé auprès des promoteurs immobiliers, des gérances et des propriétaires pour la mise à disposition d'appartements dans des immeubles en construction pour des bénéficiaires du RI. Les baux sont signés par deux fondations qui assurent auprès des futurs locataires un appui social visant à ce qu'ils puissent maintenir leur logement et, si possible, reprendre le bail à leur nom.

Journée intercantonale des proches aidants

Après Vaud dès 2012, rejoint par Genève en 2014, ce sont désormais six cantons, avec ceux de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et du

Valais, qui mènent ensemble la campagne 2015 destinée aux proches aidants. Placée sous le slogan «proches aidants tous les jours» la journée intercantonale du 30 octobre constitue un acte symbolique fort à travers lequel les cantons reconnaissent la contribution et l'engagement des proches aidants en faveur du maintien à domicile des personnes de leur entourage atteintes dans leur santé ou leur autonomie.

Ouverture d'un nouveau centre d'information et de soutien à Lausanne: l'Espace Proches

Un nouvel Espace Proches a ouvert ses portes à Lausanne au mois de mars. Les prestations offertes par cet Espace s'inscrivent dans la politique cantonale de soutien aux proches aidants, qui vise à prévenir leur épuisement et leur isolement ainsi qu'à améliorer leur situation dans la durée.

41.1 Appui au chef du département

41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre et de Président du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique.
- Lancement et gestion de projets transversaux

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Appui au Président du Conseil d'Etat pour veiller à la cohérence et au suivi de la politique gouvernementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.
- Coordination du système de contrôle qualité sanitaire et social

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Usagers de certaines prestations sociales

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupes de prestations

41.2 Ressources humaines

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupes de prestations

41.3 Informatique

41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Etablissement du budget du SG, coordination au niveau des services du département.
- Tenue de la comptabilité générale du département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget du département (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.
- Développement du dispositif de contrôle interne.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SCL (Facture sociale).

41.5 Politique sociale

Les missions générales imparties à la section Politique sociale sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre, voire se charger du développement et de la mise en oeuvre de certains projets transversaux.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale cantonale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer, piloter et mettre en oeuvre des projets transversaux impliquant différents services ou départements et relevant du domaine des politiques sociales et de la prévention.

Système d'information

- Extraire et consolider les données du Datawarehouse RDU.
- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec Statistique Vaud).
- Veiller à la cohérence, à la complétude et à la qualité des bases de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

Projets transversaux

- Assurer la gouvernance et le support du revenu déterminant unifié
- Concevoir et mettre en oeuvre la politique départementale en matière de prévention sociale ciblée ou transversale.
- Développer le concept cantonal de porte d'entrée pour le dépôt de requêtes en vue d'une amélioration de l'égalité des personnes en situation de handicap.

Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons, la Confédération et les autres organismes-clés de la politique sociale suisse.

Expertise et organisation

- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences. Assurer le secrétariat du Conseil de politique sociale.
- Veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS dans le cadre de la politique départementale.
- Soutenir les services dans les travaux du renouvellement du système d'information départementale gérant les prestations sociales et sanitaires.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation de la politique d'action sociale en faveur des adultes ayant des difficultés sociales et/ou économiques, notamment les chômeurs en fin de droit, les créanciers d'aliments, les personnes handicapées, les réfugiés statutaires et les victimes d'infraction.
- Appuyer le SASH dans la production de certains relevés statistiques et sur demande dans la mise en oeuvre de projets transversaux.

Etudes et recherches

- Mise en oeuvre et suivi du projet de recherche "trajectoires de pauvreté et parcours des ménages modestes dans le canton de Vaud" en collaboration avec des partenaires universitaires.
- Concevoir et réaliser le rapport social de la législature
- Assurer une veille stratégique en matière de recherche et de développement des politiques sociales sur les plans international, fédéral et cantonal.

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes d'accompagnement et de pilotage de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS en cas d'intérêt pour le département.
- Etablir des analyses statistiques du RI : analyses périodiques et ad hoc sur demande du Chef du DSAS ou du SPAS.

Documentation

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Participer à la vulgarisation de la politique sociale cantonale.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV et usagers des prestations sociales
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, CSIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique sociale).

Une enquête exploratoire sur les parcours de vie d'usagers RI de longue durée a été menée et fait l'objet d'un rapport. Il va en ressortir un certain nombre de mesures que le SPAS doit encore préciser. Le programme "apprendre en jouant, petits:pas" a été déployé sur 2 sites. Il contribue à prévenir l'isolement des familles et à endiguer la sous-stimulation des enfants y participant. Le Pôle de recherche national LIVES et le Secrétariat général ont rédigé le rapport "pauvreté et trajectoires dans le canton de Vaud. Premiers résultats du suréchantillonnage de Panel suisse de ménages" dont les dernières corrections sont en cours. Basé sur la première vague d'enquête, il pose les jalons pour les prochains rapports d'analyse et pour une utilisation des résultats dans le cadre du rapport social dans l'attente de la disponibilité, en 2016, des données plus complètes de la deuxième vague d'enquête.

Sur le plan sanitaire, le nouveau concept de soins des requérants d'asile RESAMI, fruit de la collaboration du DECS et du DSAS, a été mis en place, sous la supervision du SG-DSAS et de la Direction de la PMU. La dernière partie du projet a été un peu retardée du fait des mesures prises pour faire face à l'important afflux de migrants. La finalisation de la mise en oeuvre se fera donc en 2016.

La mise en oeuvre du RDU occupe, encore cette année, une partie importante de notre activité. La stabilisation du SI RDU a permis de conclure la phase projet. Une réflexion métier sur la simplification du calcul a été initiée via notamment son organe de gestion et un rapport de l'UCA. Le plan d'action pour l'entrée des bourses a été établi et il est suivi.

Par ailleurs, le grand projet informatique, couvrant les institutions sanitaires et sociales, et permettant de remplacer les outils informatiques obsolètes actuels, en collaboration avec la DSI et les différents services métier du DSAS, DFJC, DIS et DIRH a été arrêté le 1er octobre 2015, du fait de son coût et de sa grande complexité. Il est remplacé par deux volets successifs et plus limités :

- un projet RI/BRAPA
- un projet pour le reste du périmètre nécessaire (autorisations, prestataires, suite dossiers sociaux).

La mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) se poursuit au SG et cela en coordination avec le SSP, le SASH et le SPAS. Une réflexion est menée sur l'organisation de l'Unité financière départementale (UFD), notamment en lien avec les changements qui découlent du passage à une comptabilité avec SAP.

Une nouvelle organisation a été mise en place avec les services du DSAS pour apprendre à collaborer au mieux pour toutes les questions liées aux apprentis.

Pages internet du DSAS

- www.vd.ch/dettes: entrée thématique "Prévention du surendettement" sur le site internet de l'Etat de Vaud
- www.vd.ch/familles: Entrée thématique "Familles" sur le site internet de l'Etat de Vaud
- www.vd.ch/documentation-social: Base de données bibliographique du cDoc

Autres sites internet

[Annuaire statistique de Statistique Vaud](#)

[Guide social romand, partie vaudoise \(fiches socio-juridiques et adresses sociales\)](#)

Rapports et feuilles d'information

Rapport social 2011

Plaquette "Participation des communes aux dépenses sociales" (édition 2012)

CPS info

Rapport trimestriel RI : ressources des bénéficiaires et dynamique du système

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Chancellerie d'État (CHANC)
Groupes de prestations
301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du Conseil d'Etat et services.

301.2 Information et communication

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Productions régulières: site internet officiel de l'Etat, site intranet de l'Etat, publications imprimées officielles
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production ponctuels pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Chancellerie d'Etat

Section du Conseil d'Etat

- 42 séances d'état- major présidentiel
- Gestion de 44 séances du Conseil d'Etat
- Production de 1322 décisions du Conseil d'Etat
- principaux dossiers :
 - projet SIEL,
 - révision de la loi sur la protection des données,
 - dossier des victimes des mesures coercitives à des fins d'assistance dans les années 1950-1980

Protocole

- organisation de la réception officielle en faveur du nouveau conseiller fédéral Guy Parmelin
- organisation de deux cérémonies pour l'octroi du Mérite Cantonal Vaudois à cinq personnalités

BIC

En 2015 le BIC a

- diffusé 374 communiqués et notes aux rédactions
- diffusé 100 invitations à des conférences de presse / événements divers
- publié 227 nouvelles en page d'accueil du site www.vd.ch
- publié 116 nouvelles en page d'accueil du site intranet principal
- publié 8 éditions en ligne de La Gazette

Protection des données et information

Le **Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information** (PPDI) est rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat; il est indépendant et publiera ce printemps son rapport annuel. En attendant, voici les chiffres clés:

[Statistiques de l'activité de la PPDI 2009-2015](#)

[Statistiques de la vidéosurveillance 2009-2015](#)

Archives cantonales

Préambule

Les dossiers se sont succédé comme jamais en 2015 qui, plus est, constitue l'année record des entrées d'archives (1'525 mètres linéaires) et des éliminations (5'917 m.l.).

D'abord, l'attention a été portée au démarrage du pôle numérique («travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents historiques menacés») dès le 1er avril 2015, et à la planification et au suivi de la réfection intégrale des toits plats du bâtiment, après 30 ans d'usage. Ensuite, il s'est agi d'organiser et d'animer le VIIe Colloque des archivistes de l'arc alpin occidental et, dans le prolongement de la décision du Grand Conseil du 23 juin 2015, de faire débiter les travaux de la 2e étape de densification du bâtiment, après ceux entrepris entre 2006 et 2008. Parallèlement, l'abondant courrier lié aux victimes de mesures coercitives a exigé l'engagement continu de l'adjoint du directeur, secondé d'un personnel auxiliaire. Enfin, le double EMPD Bleu SIEL (remplacement d'Antilope) et Archivage électronique historique a mobilisé, durant toute l'année, le directeur et l'archiviste en charge des questions informatiques, en raison du positionnement souhaité et désormais exigé par l'informatique sur toute la chaîne du cycle de vie, de l'élaboration/de la conception de la donnée à son élimination ou à son versement aux ACV.

Archivage électronique

A l'issue de l'étude initiée en 2012 sur l'archivage électronique (crédit d'étude du 14 mars 2012), l'architecture logique et fonctionnelle du

futur système a été définie, un cahier des charges a été rédigé et un appel d'offres a été publié. Les chiffres des offres ainsi obtenues permettront d'estimer le coût du projet d'archivage électronique historique qui sera soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil au début de l'année 2016. Cet archivage électronique historique nécessitant la mise en place en amont d'un dispositif pour assurer la conservation probatoire des documents de l'Etat, le périmètre du projet initial a été élargi de manière à ce que les documents numériques à valeur historique produits par le Système d'Information des autorités Exécutive et Législative (projet Bleu Siel) puissent, à terme, être archivés dans les meilleures conditions. De leur côté, afin d'être mieux à même d'assumer leurs futures tâches, les ACV envisagent aussi de s'inscrire dans une gestion continue et rationnelle des documents numériques qu'elles produisent. Dans cette perspective, le projet Bleu SIEL et celui des Archives cantonales pourront servir de modèles à d'autres projets de l'administration cantonale devant répondre aux exigences de la conservation probatoire et de l'archivage électronique historique.

Numérisation

Le contrôle des travaux externalisés de numérisation réalisés en 2014 ayant révélé certains problèmes de qualité (essentiellement des pages manquantes), une procédure de correction (« rework » partiel) a été définie avec l'entreprise concernée, puis réalisée en plusieurs phases pendant le premier semestre 2015. Après de nouveaux contrôles, le projet d'externalisation de la numérisation des registres de paroisses et d'état civil a été officiellement clos le 30 juillet. Les coûts ont été maîtrisés et un plan de communication a été arrêté avec le prestataire de service. La totalité des images est disponible en salle de lecture depuis le mois d'octobre.

S'agissant du pôle numérique des ACV, les logiciels Limb Server (traitement d'images) et Limb Maestro (gestion et administration) ont encore été testés pendant le premier trimestre, ont reçu des correctifs et des mises à jour, puis ont été installés sur les serveurs de validation et de production. Les deux opérateurs ont débuté leur mandat le 1er avril. Les images numériques qu'ils produisent sont consultables en salle de lecture dès leur validation. En septembre, une nouvelle tâche a été créée dans Limb pour permettre la conversion des fichiers TIFF des registres de reconnaissance numérisés par l'Eglise de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours (Mormons) en fichiers pdf pouvant être mis à disposition en salle de lecture. L'espace de conservation a été augmenté de 5 to en juillet, puis de 55 to supplémentaires en novembre. Néanmoins, selon les projections, l'espace à disposition décrit dans l'EMPD arrivera à saturation en 2016. Du 1er avril au 31 décembre, 25'396 images de 659 registres de plans cadastraux de la section Gc ont été produites (28 %), ainsi que 2'154 images de cartes et plans de la section Gc (38 %).

Sans lien direct avec ce qui précède, le projet de numérisation par les Mormons de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798, débuté en 2009, suit son cours, financé par l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, les ACV mettant un local à disposition de l'opérateur et assurant les travaux de préparation, d'accompagnement et de contrôle de l'opération. En 2015, 308'572 prises de vue ont été réalisées, portant le total à 2'222'167. Le pôle numérique des ACV permettra notamment d'assurer la maîtrise de la conservation et de la diffusion de ce patrimoine documentaire.

Densification

La 2e étape de la densification des dépôts des ACV a fait l'objet d'un EMPD adopté par le Grand Conseil le 23 juin 2015, prévoyant l'octroi d'un crédit d'ouvrage de 1'450'000 francs destiné principalement à remplacer les rayonnages fixes des 6 dépôts du 4e étage par des rayonnages mobiles, afin d'accroître les capacités de stockage. Ce montant doit en outre permettre l'acquisition d'une installation technique adéquate pour contrôler le climat – plus sec et plus froid - des archives photographiques, ainsi que la sécurisation des portes d'accès à la partie administrative et à la partie dépôt par badge magnétique. Au 31 décembre 2015, conformément au programme établi, 2 des 6 dépôts étaient équipés et 2 autres entièrement évacués en attente de l'intervention des installateurs ; le système de sécurisation était opérationnel. Les rayonnages fixes démontés ont été récupérés par d'autres services de l'Etat.

Mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement

Les ACV sont fortement impliquées, depuis avril 2013, dans les réponses aux demandes d'information présentées par des personnes ayant fait l'objet de mesures coercitives (le plus souvent, placements de mineurs dans des familles d'accueil ou des institutions) entre le début du 20e siècle et 1980. Elles travaillent en concertation avec le Centre de consultation LAVI (Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions) du canton de Vaud, ainsi qu'avec les centres LAVI ou institutions analogues des autres cantons. Cette question a considérablement pesé sur le fonctionnement de l'institution en 2015. En effet, le nombre de demandes reçues a connu un énorme pic de mai à août (97 en 4 mois), après la diffusion le 23 avril sur RTS 1 d'un Temps Présent intitulé « Enfants placés : les dossiers de la honte ». Or, le temps de traitement d'une demande dépasse fréquemment la journée, compte tenu des longues recherches nécessaires pour explorer les différents fonds d'archives susceptibles de contenir des informations, reconstituer les faits et comprendre les raisons des mesures prises. Il en est malheureusement résulté, pour les personnes les plus jeunes (priorité est donnée aux plus âgées), un fort allongement du délai moyen de réponse. Au 31 décembre 2015, 250 demandes (106 un an plus tôt) étaient parvenues aux ACV, dont 214 (98) traitées et donc 36 (8) encore en suspens (56 au plus fort de la vague, en août 2015).

En lien direct avec cette thématique, les ACV ont préparé le rapport détaillé, adopté le 9 décembre 2015 par le Conseil d'Etat, sur deux postulats parlementaires : J.-M. Dolivo, Réhabilitation des personnes détenues administrativement ; J. Martin : Sauvegarder les archives des enfances volées. Il faut par ailleurs s'attendre à ce que cette question politiquement et socialement sensible continue à occuper l'actualité en 2016, un avant-projet de « loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 » ayant été soumis à consultation cette année ; en outre, l'initiative populaire « sur la réparation » dont il constitue le contre-projet indirect fera également l'objet de débats. Il est vraisemblable que ces discussions susciteront de nouvelles demandes de recherches de la part des personnes concernées.

Accroissement des fonds / Eliminations

14 services ou offices de l'Etat ont versé un total de 429 mètres linéaires (m.l.) de documents, dont 210 en provenance du Département de psychiatrie du CHUV et de l'Hôpital psychiatrique de Prangins, 93 en provenance du Registre foncier et 58 de la Chancellerie d'Etat (essentiellement des archives du Conseil d'Etat).

Appliquant avec rigueur les critères de tri élaborés en collaboration avec les services concernés et protocolés dans les calendriers de conservation, les ACV ont parallèlement autorisé l'élimination de 5'917 m.l. de documents parvenus au terme de leur durée de

conservation (soit 93 % d'élimination pour 7 % de versement).

En matière d'archives privées ou para-administratives, 71 acquisitions ont concerné 57 fonds dont 27 nouveaux (les entrées de documents isolés ne sont pas comprises dans ces chiffres), totalisant 1098 m.l., essentiellement du fait des 4 fonds mentionnés ci-après.

Ce chiffre qui représente près de 4 fois la moyenne annuelle de l'accroissement d'archives privées trouve en partie son explication dans les négociations engagées en 2013 concernant la donation à l'Etat de Vaud des collections de la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire et qui ont abouti à la fin de l'année suivante à un accord entériné par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, prévoyant une répartition des objets et documents entre le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, la Bibliothèque cantonale et universitaire-Lausanne et les ACV, celles-ci s'occupant en particulier des archives manuscrites (cahiers, etc.), cartes, plans, tableaux muraux. 2015 a vu la réalisation concrète de ce projet, avec l'entrée aux ACV de 420 m.l. remis par la Fondation. Selon les termes de l'accord, l'inventaire détaillé de ce fonds aussi riche que volumineux devra être réalisé d'ici à 2017. Simultanément, l'année 2015 a aussi vu l'aboutissement de deux autres projets d'acquisition de fonds privés de première importance : celui du Département missionnaire-Echange et mission (187 m.l.) et celui de la Fondation Terre des hommes (185 m.l.). Enfin, les ACV ont été choisies pour recevoir les archives plus que centenaires de PubliGroupe (précédemment Publicitas), absorbée par Swisscom (87 m.l.).

Inventaires

26'585 nouvelles notices ont été créées dans la base de données, pour un total de 411'423 (tous niveaux de description confondus). 42 nouveaux inventaires sont disponibles (17 de fonds officiels et 25 de fonds privés), totalisant 4'833 pages dans leur version imprimée. Ces chiffres se situent légèrement inférieure à la moyenne annuelle des inventaires depuis 2001.

Au 31 décembre 2015, l'état de la couverture des inventaires était le suivant :

Objet	Nombre	%	Notes
Fonds et collections	3600	100	Sans compter 253 notices fantômes qui signalent des fonds éliminés ou reclassés.
Fonds avec un inventaire PDF extrait de DAVEL	2503	69	
Fonds avec un inventaire PDF créé en dehors de DAVEL	1001	28	Dont 497 collections de parchemins (14%) avec un inventaire sommaire.
Fonds avec un inventaire PDF	3504	97	Sans compter 15 fonds qui, entièrement décrits dans DAVEL au niveau du fonds, n'ont pas d'inventaire PDF
Fonds non inventoriés	81	2	

Exposition annuelle / Manifestations publiques

Plongées dans une démarche complexe et contraignante, les ACV ont jugé nécessaire de visualiser par le dessin et la caricature leurs réflexions et d'interpeller aussi bien les autorités publiques que les citoyens sur les enjeux et défis posés par la constitution d'une mémoire électronique historique. Avec la collaboration du dessinateur Mix & Remix, elles ont conçu leur exposition 2015 sur le thème : « Les temps changent ! Tout fout le camp ? La conservation à l'ère numérique ». Elles ont privilégié dans l'exposition l'approche de la mémoire de l'administration cantonale vaudoise et les éléments les plus prégnants pour la mise en place d'une politique d'archivage électronique à long terme. Au sens de la loi sur l'archivage, les ACV sont la Mémoire centrale des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du Canton, tout en exerçant le contrôle sur l'archivage dans les Communes. Elles sont habilitées à acquérir des archives d'origine privée, ayant un lien significatif avec le territoire cantonal. L'archivage électronique est bien plus qu'un défi technique et technologique. Il en va de la Mémoire de la société qui ne sera que celle que ses représentants auront choisi de constituer et d'organiser pour les générations futures. L'exposition a été vue par plusieurs services et par des groupes professionnels.

Pour la 2e fois de leur histoire, les ACV ont accueilli, après celui de 2004, le VIIe Colloque des archivistes de l'arc alpin occidental sur le thème : « Entre nature et culture, le paysage : sources d'archives et projets de mise en valeur ». Les actes seront publiés en 2016.

La fréquentation du bâtiment reste toujours aussi importante. Ainsi, 5'432 consultations ont eu lieu en salle de lecture pour l'utilisation (c'est un chiffre record) de 41'085 cotes différentes de fonds d'archives ; la salle de conférences a été utilisée par 989 personnes représentant 21 groupes différents, alors que la visite des locaux a attiré 499 personnes relevant de 27 associations et groupes d'horizon divers.

ACV : bilan chiffré résumé 2015

Rubrique	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
0. Personnel										
Nombre d'auxiliaires (= ETP) (6)	30 (7,6)	28 (8,7)	24 (8,4)	29 (8,3)	28 (6,6)	19 (6,5)	20 (6,1)	22 (5,9)	24 (7,50) (8)	26 (9,00)

1. Relations avec les détenteurs d'archives										
Visites :										
- administration cantonale	62	70	68	89	82	101	69 (14)	89	129	185
- communes	9	18	16	18	12	17	0	9	7	13
- privés	26	11	22	24	33	28	21	20	30 (9)	23
Eliminations autorisées	5917 m.	4185 m.	5225 m.	4712 m.	2954 m.	3840 m.	2023 m.	3607 m.	2396 m.	3204 m.
2. Accroissement des fonds										
Versements de fonds officiels :										
- métré	429 m.	350 m.	638 m.	510 m.	357 m.	414 m.	354 m.	332 m.	330 m.	92 m. (4)
- nombre de versements	29	22	25	36	38	31	35	21	51	18
- nombre de services versants	15	20	18	23	32	26	29	16	30	13
Entrées de fonds privés ou para administratifs :										
- métré	1098 m.	201 m.	246 m.	302 m.	280 m.	287 m.	393 m.	154 m.	251 m.	120 m.
- nombre d'entrées (10)	71	65	58	68	48	64	78	65	53	52
- nombre de fonds différents (10)	57	53	47	51	40	56	43	54	42	43
- nombre de fonds nouveaux (10)	27	23	23	24	15	15	18	10	18	26
3. Classements et inventaires										
Nouveaux inventaires :										
- de fonds officiels	17	15	14	59 (19)	28	52	32 (15)	101 (12)	31	27
- de fonds privés	25	22	23	21	26	23	20	39	69	128
- autres nouveaux inventaires	0	1	2	1	0	10	2	3	2	2
- nombre total de pages	4833	7468	4618	9439	3501	3796	2463	6036	3725	5959
Nouvelles notices DAVEL :										
- total	26627	58052	43076	73309	45171	35183	14724	3278	476	1315
- dont fonds (ex-TOURACV)	42	33	65	43	39	59	186	716	138	170
- dont infra-fonds (ex-docpièce / docdossier)	26585	58019	43011	73266	45132	35124	14297	2407	114	858
Eliminations aux ACV	41 m.	63 m.	108 m.	146 m.	106 m.	187 m.	243 m.	249 m.	188 m.	251 m.
4. Bibliothèque, documentation et collections										
Nouveaux ouvrages acquis ou reçus	891	1145	1041	2902	1282	2497	1153	1472	698	531

Nouveaux dossiers généalogiques	0	2	4	13	1	2	13	3	4	3
Nouvelles fiches héraldiques	1	1	2	0	0	2	3	0	4	1
5. Préservation, restauration										
Boîtes d'archives utilisées	3062	1683	1417	1774	2055	1658	1232	1401	2314	1927
Enveloppes utilisées	16550	26550	7160	5480	13646	7190	7004	3805	20100	17611
Boîtes d'archives vendues	15	4	53	16	92	30	188	10	2	102
Enveloppes vendues	300	250	740	370	254	160	751	420	410	389
6. Microfilmage, reproduction										
Microfilms 35 mm par ACV (→ 2009) ou ext. (prises de vue)	0	0	0	0	0	6 (1030)	0	1 (407)	0 (0)	23 (9374)
Microfilms 16 mm par Eben-Hezer (prises de vue)	0	14 (17696)	28 (54665)	32 (64041)	26 (59759)	40 (91661)	32 (57300)	41 (81384)	37 (83264)	40 (88356)
Fichiers numériques produits (21)	301881	759220	5610	4235	2377	2453	1487	4531	2442	2186
Fiches numériques Armorial VD	1	2	218	69	76	177	16	211	210	1205
CD gravés	15	19	22	25	20	21	10	15	14	30
7. Consultation										
Usagers individuels :										
- total des consultations	5432	5504	5305	5208	6536	6233	6203	5927	5447	5470
- nombre de consultants différents	2363	2410	2385	2297	2274	2239	2323	2247	2190	2198
- nombre de séances en salle	3849	3912	3741	3760	5147	4922	4865	4611	4156	4136
- nombre de lecteurs en salle	1043	1095	1130	1107	1130	1163	1236	1178	1119	1170
- nombre de réponses par courrier	1145	1157	1100	970	951	910	913	850	911	935
- nombre de réponses par téléphone	438	435	464	478	438	401	425	466	380	399
Groupes :										
- nombre séances en salle (nb participants)	21 (989)	64 (1042)	63 (958)	70 (1319)	51 (969)	40 (1029)	51 (946)	50 (990)	55 (1054)	57 (872)
- nombre visites des ACV (nb groupes)	27 (499)	19 (305)	20 (328)	25 (441)	23 (421)	16 (349)	15 (267)	16 (287)	23 (457)	24 (481)
Documents :										
- nombre total consulté	41085	30274	29486	25407	22851	24034	25683	26691	26417	31764
- dont nombre de microfilms	2049	3677	4677	5315	6296	6050	6679	5498	5346	6159
- nombre de visites du	228809	195787	174565	152807	93213	49423	44676	34009	31430	55907

site Internet ACV				(20)	(18)	(17)	(16)	(13)	(11)	
Consultation, divers :										
- nombre dossiers prêtés à administration	59	63	56	41	69	26	36	39	36	72
- photocopies pour les usagers	2243	1774	3292	2960	2807	3327	4739	4953	4254	5963
- photocopies par les usagers (self-service)	2125	1970	2719	4592	7525	3963	7546	7870	7084	7012
- nombre demandes copies actes officiels	1296	605	597	522	539	505	523	538	555	616

(1) 70 demandes de la BCV (comptes en déshérence), très peu par la suite

(2) dont 397 m. des ex-Tribunaux de district, 206 m. du Service du contrôle des habitants et de la police des étrangers (SPOP actuel) et 173 m. de l'Etat civil ; sur le total de 837 m., 318 sont allés directement à Florissant (et donc 519 sont venus aux ACV)

(3) dont 20 de l'Ordre judiciaire

(4) chiffre très bas car « frein » aux entrées avant la densification ; aucun versement de l'Ordre judiciaire cette année

(5) plusieurs milliers pour une seule demande de copie d'un fonds pour les membres d'une famille

(6) tous statuts confondus, mais sans les nettoyeuses, les apprentis et les bénévoles ; l'équivalent ETP n'a été publié qu'à partir de 2005

(7) ---

(8) sans compter 92 jours de « tigistes » pour le déménagement des documents lors de la densification

(9) dont 14 chez Edipresse (préparation du déménagement du fonds de photographies 1960-1998)

(10) sans les entrées de documents isolés P 1000 et P 2000

(11) outil statistique modifié, donc comparaison difficile avec les années précédentes

(12) dont 80 par Philippe Barras (souvent, classement commencé en 2007, voire 2006) : notaires (S-SC et Dxx), offices des poursuites et faillites et tribunaux de district

(13) 27975 pour le site Panorama sur toute l'année 2008 et 6034 pour le site ACV dès le 13 septembre 2008 ; les chiffres pour le site ACV jusqu'au 12 septembre 2008 ne peuvent plus être obtenus. Si on extrapole sur l'année 2008 les chiffres dès le 13 septembre, on obtient 20688 pour le site ACV, soit un total de 48663 pour les deux sites en 2008.

- (14) première année sans Philippe Barras, qui effectuait de très nombreuses visites annuelles dans les tribunaux et offices de l'OJ.
- (15) différence due à la fin du mandat de Philippe Barras, qui avait finalisé 80 inventaires en 2008.
- (16) sites Archives-cantonales.vd.ch (20'032) et Panorama.vd.ch (dès mai 2009) (24'644) réunis.
- (17) sites Archives-cantonales.vd.ch (13'949), Davel.vd.ch (dès fin août) (10'362) et Panorama.vd.ch (25'112) réunis.
- (18) sites Archives-cantonales.vd.ch (6'322), Davel.vd.ch (46'491) et Panorama.vd.ch (40'400) réunis. Le site Patrimoine.vd.ch n'a pas été pris en compte car il est commun à plusieurs institutions mais ne distingue pas selon celles-ci dans ses statistiques.
- (19) dont 37 inventaires du Registre du commerce (4124 p. ; travail réalisé sur plusieurs années, finalisé en 2012) et 9 inventaires du Registre foncier (1091 p.).
- (20) dès 2012, sites Davel.vd.ch et Panorama.vd.ch réunis. Le site Archives-cantonales.vd.ch n'existe plus. Le site Patrimoine.vd.ch ne peut pas être pris en compte car il est commun à plusieurs institutions mais ne distingue pas selon celles-ci dans ses statistiques.
- (21) y compris fichiers numériques tif, jpg et pdf de l'état-civil.

Bilan du programme de législature 2007-2012

www.vd.ch/2012-2017 Programme de législature 2012-2017

Archives cantonales vaudoises

Depuis 1996, les Archives cantonales établissent des statistiques détaillées de leur consultation, qu'elles ont commentées dans un de leurs dossiers thématiques en 2009. Elles sont à l'origine de la démarche en cours au sein de la communauté des archivistes suisses de publier des statistiques au niveau national. Depuis novembre 2012, l'ensemble des statistiques depuis 1996 figure sur le site Statistique Vaud, et continuera d'être alimenté d'une année à l'autre,

<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocID=7470&Language=F>

Chaque année, les Archives cantonales publient un Rapport d'activité spécifique consultable en ligne

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/rapport-annuel/>

Chaque rapport d'activité est accompagné d'un dossier thématique, également consultable en ligne,

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/dossiers-thematiques/>

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Groupe Impact

Groupes de prestations

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Groupe Impact
Événements marquants, évolutions significatives

Relevé de l'activité du groupe Impact du 1er janvier au 31 décembre 2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre total d'entretiens	304	295	302	463	464	401	590	506	512	486	620

Détail :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nouveaux cas	83	92	93	107	128	117	129	115	116	125	147
Médiations	23	32	32	35	33	28	32	30	32	28	30
Investigations	9	7		8	9	7	7	12	8	11	8
Coachings				4	3	0	3	3	2	1	2
Interventions d'équipe				13	13	10	7	5	2	5	8
Présentations/ Formations					8	6	6	5	6	8	26

L'augmentation des entretiens est liée à l'augmentation des nouveaux cas.

Le nombre de présentations a augmenté, l'accent ayant été mis sur la prévention, une des missions du groupe Impact.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Groupe Impact
Sources d'informations complémentaires

Site Internet

www.vd.ch/impact

42.0 Administration générale du SASH

42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation, développements informatiques.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CCAF, CCVD, AVASAD, OAI), suivis administratifs et politique des dossiers.
- Participation à des projets ou commissions inter départementaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SG-DSAS
- Services du DSAS
- Autres autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil)
- Autorités communales
- CCVD
- CPEV
- OAI
- RP
- AVASAD
- CCAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...)
- Autres services de l'ACV (SPEV, SAGEFI, etc.)
- Conseil de politique sociale
- Agences d'assurances sociales
- Organismes subventionnés
- Médias

42.1 Assurance-maladie et accidents

42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides réduisant les primes de l'assurance maladie obligatoire pour les assurés de condition économique modeste.

Cette tâche est confiée à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Descriptif

- Elaborer le budget en tenant compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des coûts et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année
- Rédiger le préavis cantonal à l'attention de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie demandées par les assureurs
- Allouer les subsides aux primes d'assurance maladie, financer le contentieux en matière d'assurance maladie, contrôler le respect de l'obligation d'assurance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- En 2015, l'OVAM a octroyé des subsides à 204'856 assurés (tout les bénéficiaires confondus RI, PC, ...), de condition économique modeste sans compter les bénéficiaires au subsides pour les années antérieures.
- En collaboration avec les agences d'assurances sociales, l'OVAM contrôle le respect de l'obligation d'être assuré selon la LAMal pour toute personne domiciliée dans le Canton et, dans les situations prévues par l'OAMal, accorde les exemptions à cette obligation si les conditions sont remplies.
- Conformément à l'article 64a LAMal, l'OVAM prend en charge de manière forfaitaire les arriérés de primes ou de participations aux coûts sur présentation par les assureurs d'actes de défaut de biens ou de titres considérés comme équivalents. En contrepartie, les assureurs ne suspendent pas le remboursement des prestations fournies aux assurés concernés.
- Collaboration avec les agences d'assurances sociales, les CSR, les assureurs, les services équivalents des cantons latins, la CCVD.

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.

Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCA VS) de Clarens

Descriptif

- Préavisier pour le Conseil d'Etat sur les limites de fortune où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.
- Suivi de l'activité et accompagnement dans la gestion des dossiers de nature particulière
- Suivi de l'activité de la CCVD en matière d'allocation des PC AVS/AI, de remboursement de factures pour des prestations reconnus (PCG).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Rentiers AVS ou AI de condition modeste
- Résidents d'EMS
- Associations d'EMS
- OFAS
- CCVD et agence d'assurances sociales de Lausanne
- SPAS

42.3 Hébergement

Informer et soutenir les personnes recourant à l'hébergement médico-social

Définir, mettre en oeuvre et coordonner une politique d'accompagnement, d'aide financière, d'appui social, de surveillance et d'information pour des personnes hébergées en EMS ou en HNM, en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

Définir et mettre en oeuvre une politique d'aide aux personnes fragiles vivant à domicile et suivies par les CMS

Mettre en oeuvre d'une politique permettant aux structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS) de se développer.

Descriptif

- Délivrer les autorisations d'exploiter des homes non médicalisés.
- Financement des frais socio-hôtelières en hébergement : calculer et négocier les montants des tarifs socio-hôtelières appliqués aux résidents des établissements reconnus d'intérêt public; préparer et signer la Convention ad hoc, préparer l'arrêté y relatif du Conseil d'Etat.
- Financement des soins en hébergement : calculer le financement des soins, déterminer la part résiduelle à charge du canton de Vaud et la payer aux établissements.
- Contrôle financier des EMS : effectuer le controlling et le reporting des comptes de bilan et d'exploitation de tous les établissements reconnus d'intérêt public; effectuer le contrôle de l'utilisation des montants reçus par les établissements en faveur de leurs résidents et en provenance des régimes sociaux.
- Contrôle de la qualité de prise en charge des EMS : par des visites non annoncées dans les établissements, s'assurer de la qualité de prise en charge des résidents, avec une attention particulière pour le respect de la dignité et la sécurité.
- Aide financière individuelle aux personnes hébergées : en subsidiarité et en complémentarité avec les autres régimes et assurances sociales, appliquer la LAPRAMS (Loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social) en faveur des résidents en EMS, notamment concernés par un conjoint à domicile ou par une fortune non réalisable. Prendre en charge certains dépenses hors-pension par des garanties particulières.
- Appui social : apporter par une information, un soutien ou un appui administratif, une aide aux résidents, à leur famille ou à leur répondant
- information publique : par les MEMENTOS sur l'hébergement médico-social, les pages Internet concernées sur www.vd.ch et deux permanences téléphoniques hebdomadaires, fournir une information adaptée et de qualité.
- Poursuite de la collaboration aux modules de formation des tuteurs / curateurs privés.
- Adaptation de la formule de reporting aux EMS multi-sites/multi-activités.
- Mise en place d'un portail informatique permettant aux EMS d'accéder en ligne à l'outil de tarification des prestations socio-hôtelières en EMS (SOHO).
- Différentes interventions dans des séances publiques d'information.
- Estimations vénales d'immeuble : pour le compte de la Caisse cantonale AVS, estimer la valeur vénale des biens immobiliers dont des requérants de Prestations complémentaires PC AVS/AI sont propriétaires.
- Evaluation des demandes de financement faite par les établissements pour des situations nécessitant une prise en charge supérieure à l'ensemble des prestations financées.
- Réalisation complète des tarifs des EMS à partir de l'outil SOHO informatisé.
- Evaluer les pistes d'amélioration et proposer une révision de la LAPRAMS

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux centres d'accueil temporaire.
- Partenaires: établissements, associations faitières, réseaux de soins, CMS, syndicats, assureurs, CEESV, OFAS, SSP.

42.4 Hospitalisation

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes, non assurées ou mal assurées en collaboration directe avec les hôpitaux.

Descriptif

- Valider le fait que les soins apportés aux personnes concernées ne sont pas couverts par une assurance (subsidiarité).
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées, respectivement du caractère urgent des soins.
- Valider puis payer les factures aux hôpitaux dans le respect des conventions conclues avec les hôpitaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables.

- Le SASH, prend en charge les frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables" , non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins (si dépenses pour soins urgent importants).
- Collaboration étroite avec les hôpitaux et leurs services sociaux.

42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

Allocation des subsidés réduisant les primes de l'assurance maladie obligatoire pour les bénéficiaires de PC AVS/AI.

Cette tâche est confiée à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Descriptif

Les bénéficiaires de PC AVS/AI ont droit au subventionnement de leur prime pour l'assurance-maladie de base jusqu'à concurrence de la prime moyenne cantonale fixée par le Département fédéral de l'intérieur.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Suite aux annonces de la Caisse cantonale de compensation (CCVD), l'OVAM a octroyé en 2015 des subsidés à 39'280 bénéficiaires de PC AVS/AI.
- Collaboration avec la CCVD, les assureurs.

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

Elaborer et mettre en oeuvre les éléments de politique familiale et les autres régimes sociaux décidés par les autorités (PC Famille, rente-pont, allocations familiales, AMINH).

Descriptif

- Application de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam).
- Application de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonale de la rente pont (LPCFam)
- Suivi de la situation financière de la CCAF
- Suivi de l'application par l'OAI de l'allocation pour parent s'occupant d'un mineur handicapé à domicile (AMINH)
- Suivi de la Charte sociale agricole

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et pour les indépendants
- Allocations perte de gain pour les femmes exerçant une activité lucrative ne donnant pas droit aux allocations fédérales; de même en cas d'adoption.
- Allocation familiale dans l'agriculture .
- PC Familles et la rente-pont.
- Parent avec enfant en situation de handicap
- CCVD, agences d'assurances sociales, Prometerre, CCAF, CSR, SPAS, OAI, commission d'évaluation LPCFam.

42.7 Promotion du maintien à domicile

42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.
- Mise en oeuvre de la Commission cantonale consultative pour le soutien direct aux proches aidants

Domaines

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, gestion du personnel privé, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

AVASAD

- Participation au Comité d'administration de l'AVASAD
- Subventionnement des activités d'aides à domicile, convention de prestations de l'AVASAD.
- Contrôles des comptes.
- Autorité de recours pour les décisions de réduction du coût des prestations d'aide à domicile fournies par l'AVASAD.

Associations subventionnées

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifiques, éventuellement de projets pilotes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires

- Personne souffrant de la maladie d'Alzheimer
- Personne fragile et vivant à domicile
- Personne souffrant d'un handicap
- Famille avec enfant handicapé
- Personne âgée isolées et fragile
- Proches aidants

Partenaires

- AVASAD et OSAD privées
- SUPAA
- Pro Senectute
- Pro Infirmis
- Croix-Rouge vaudoise
- Alzheimer Vaud

- Bénévolat Vaud
- THV
- AVIVO
- GRAAP
- Mouvement des aînés
- Partenaires de la commission cantonale de soutien aux proches aidants
- PROXY
- Pro Familia Vaud
- Entraide familiale vaudoise
- Insieme Vaud

Assurance Maladie AOS

- Elaboration du système de réduction des primes prévoyant une limitation de la part à charge de l'assurance maladie à 10% du revenu déterminant dès 2016 (composante sociale en lien avec la RIE III).
- Décision du Grand Conseil allouant le crédit d'investissement pour le nouvel applicatif de l'OVAM (SAMOA).

Politique Familiale et proches aidants

- Inauguration d'un Espace proches destiné à l'orientation et à l'information des proches aidants.
- Organisation de la 4ème journée annuelle en faveur des proches aidants le 30 octobre 2015 en collaboration avec les cantons de Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Valais avec une campagne de sensibilisation et des actions en commun.
- Réalisation d'un mandat d'évaluation sur le dispositif PC Familles.
- Mise en route de la réorganisation du dispositif d'octroi des PC Familles et de la Rente-pont cantonale. Adaptation du cadre législatif.
- Signature d'une convention de subventionnement avec Pro Familia Vaud.
- Elaboration du projet visant une augmentation progressive des allocations familiales entre septembre 2016 et janvier 2022 (composante sociale en lien avec la RIE III).

Hébergement

- Elaboration d'une directive concernant les compléments financiers.
- Mise en place d'un dispositif incitatif pour la formation d'apprentis dans le domaine des soins et de l'accompagnement (ASSC/ASE) principalement
- Préparation de la ratification de l'accord intercantonal Vaud-Fribourg pour le libre passage en EMS, dans la zone de la Broye.
- Révision de la directive fixant la dotation minimale en EMS.
- Préparation de la ratification de l'accord intercantonal Vaud-Fribourg pour le libre passage en EMS dans la zone de la Broye.

Maintien à domicile

- Signature d'une convention avec la Fondation "La Solution" pour des prestations d'aide au ménage, les veilles et présences ainsi que l'information et les conseils fournies par un(e) assistant(e) social(e)
- Adoption d'une directive sur les contres d'accueil temporaire (CAT)
- Lancement d'une campagne intercantonale de sensibilisation en faveur des proches aidants et poursuite des actions au niveau cantonal.
- Implémentation de la prestation d'orientation fondée sur l'outil d'évaluation de la charge et des besoins des proches auprès des CMS.
- Introduction d'une aide individuelle pour la relève professionnelle de Pro-Xy et d'Alzami pro.

Politique de la vieillesse

- Finalisation des travaux de rédaction de la réponse au Postulat Uffer sur l'action sociale gérontologique et adoption par le Conseil d'Etat.

Bénévolat

- Mise en route des travaux visant à sensibiliser les employés de l'Etat de Vaud (exposition et speed-meetings).

CPEV

- Décision du Conseil d'Etat fixant la responsabilité du suivi de la CPEV au SASH.

Hébergement

- Poursuite de planification et de l'introduction progressive d'une prestation d'évaluation et d'orientation pour les proches aidants dans l'ensemble des CMS dès 2015.
- Edition et diffusion d'un rapport statistique sur les familles vaudoises.

43.0 Administration générale du SPAS

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service, gestion stratégique.
- Ressources humaines, gestion financière, gestion administrative.
- Support juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations).
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat (Grand conseil) et externes.
- Participation à des projets et commissions inter-départementaux.
- Support système d'information.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du SPAS.
- Chef du DSAS.
- Secrétariat général du DSAS.
- Autres Services du DSAS et de l'ACV.
- Autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil).
- Autorités communales + ARAS.
- Conseil de politique sociale.
- Autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Organismes ou institutions subventionnés.
- Conférences intercantionales (GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS).
- Associations diverses.
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les Autorités d'application, sécurisation du RI.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OCTP).
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département ou du service (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des Autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion des dispositifs et projets visant la prévention du recours au RI ainsi que l'appui social et l'insertion des bénéficiaires du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

Pilotage cantonal du RI

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR.
- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions administratives.
- Déterminations pour le Tribunal cantonal.
- Procédures judiciaires de recouvrement (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement). Recouvrement national et international.
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par les débiteurs.
- Etat de Vaud.
- Tribunal cantonal.
- Collaborateurs du service.
- Ordre judiciaire.
- Ordre des avocats vaudois - barreau.
- Office fédéral de justice, Berne.

43.3 Etablissements socio-éducatifs

Descriptif

- Préavis, propositions.
- Planification, statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière, conseil socio-éducatif.
- Gestion des aides individuelles.
- Pilotage des dispositifs d'indication et de suivi.
- Supervision des projets d'infrastructure.
- Médiation, négociations.

Gestion financière

- Subventions et aides individuelles.

Objectifs

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et les établissements socio-éducatifs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, établissements socio-éducatifs et ateliers protégés subventionnés par le SPAS.
- Etat de Vaud: CIVESS, SASH, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP, AEIP.

43.4 Aide aux victimes d'infractions

Descriptif

- Préavis, propositions, études dans le domaine de l'aide aux victimes et en ce qui concerne la prise en charges des auteurs de violences, y compris prévention du passage à l'acte et prévention de la récidive.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des aides aux victimes, en coordination avec le SJL et Profa-Centre LAVI, et en tenant comptes des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL).
- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes de Profa-Centre LAVI.
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles de Profa-Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et des contributions aux frais pour une aide à plus long terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons (Conférence régionale 1).
- Refacturation intercantonale (prestations fournies par des centres de consultations situés à l'extérieur du canton de domicile).
- Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes de Profa-Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.
- Subventions aux organismes agissant dans le domaine de l'aide aux victimes et de la prévention de la récidive des auteurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes de violence, auteurs de violence.
- Etat de Vaud: SJL, Polcant, SPJ.
- Office fédéral de la justice, autres cantons romands.
- Fondation Profa-Centre LAVI.

43.5 Régions de l'action sociale

Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation continue du personnel des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR.

Action sociale vaudoise

Insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RI

Afin de renforcer le suivi des jeunes bénéficiaires du RI, le projet pilote intitulé « Protocole JAD » s'est déployé au sein de tous les CSR en 2015. Ce projet vise à expérimenter une prise en charge spécifique des jeunes adultes requérant le RI (JAD). L'objectif principal est de les inciter à se former en abordant leur projet professionnel avant d'évaluer la pertinence de délivrer une aide financière. D'emblée, les parents sont impliqués et leur capacité financière est prise en compte. Des mesures d'insertion sont octroyées rapidement.

Les premières observations démontrent une adhésion des jeunes, une augmentation de la fréquence des rendez-vous et une baisse des absences. Les parents font également un bon accueil au projet. A ce jour, plus de 1500 jeunes ont été reçus par les CSR selon ce protocole spécifique.

Cette nouvelle prise en charge des jeunes adultes amorce la mise en place d'un nouveau dispositif qui prévoit que les mesures d'insertion soient considérées comme des mesures de transition donnant droit à une bourse d'études.

D'autre part pour ce même public, le programme Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD), initié en 2006, permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation, puis à être soutenu durant toute la durée de celle-ci. Ce soutien s'inscrit autour de quatre axes (scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel). Ainsi, depuis le début du programme, 2540 jeunes ont été inscrits dans le programme depuis son lancement. 328 jeunes ont été inscrits pour la volée 2015/2016. Compte tenu du succès de ce programme, le Conseil d'Etat avait validé en fin 2013 le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion par la formation des bénéficiaires de plus de 25 ans (projet FORMAD). Ainsi, plus de 140 personnes ont pu démarrer le programme depuis le lancement du programme.

Parmi les axes de la lutte contre l'augmentation du nombre de dossiers au RI, un accent particulier a été mis ces dernières années sur l'insertion socioprofessionnelle. Ainsi, afin de renforcer le suivi et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RI, en adaptant notamment les critères d'aptitudes au placement, un projet novateur, en partenariat avec le Service de l'emploi, l'ORP de Lausanne et le Service social de Lausanne a démarré début 2015. Ce dispositif, situé au sein de l'ORP de Lausanne, a pour but d'allier les compétences des assistants sociaux et des conseillers en placement œuvrant dans une unité commune. Il prendra en charge les nouveaux bénéficiaires du RI et fera l'objet d'une évaluation afin de pouvoir juger de sa pertinence et de son éventuelle pérennisation et généralisation au canton. Près de 400 bénéficiaires RI sont actuellement suivis par cette unité. L'efficacité du dispositif fait l'objet d'une évaluation mandaté par les départements concernés et le Seco. Les premiers résultats seront connus courant 2016.

Un dernier axe fort concernant l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RI concerne les familles working-poor. Lancé en 2013, l'objectif du programme COFA (Coaching famille) est de permettre à des familles au RI qui ont un revenu lié à une activité lucrative d'accéder aux PC Familles en bénéficiant d'un coaching professionnel. Le but est l'augmentation de leurs revenus afin qu'elles puissent se maintenir aux PC Familles ou être autonomes financièrement au terme du suivi. A fin 2015, 186 participants sont arrivés au terme du programme. 94 d'entre eux se maintiennent aux PC Familles et 21 sont autonomes financièrement. Le taux de réussite s'élève à 62 %.

Prévention sociale

Depuis 2007, le programme de prévention contre le surendettement a pour objectifs d'intervenir, d'informer et de sensibiliser la population sur la problématique. Il s'agit également d'inciter les personnes confrontées à cette problématique de faire appel le plus rapidement possible aux spécialistes du désendettement. Le programme est composé d'une large palette d'actions.

Depuis février 2015, pour une période pilote de trois ans, le Conseil d'Etat a validé la mise en oeuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité. Le but de ce fonds est de pouvoir assainir par un prêt davantage de situations financières de ménages surendettés. Ce fonds a été doté d'un capital initial provenant de la dissolution de fonds dont les missions étaient devenues obsolètes. Les décisions d'octroi des prêts sont prises par un Comité de direction composé de représentants de services de l'Etat (ACI, SASH et SPAS) et d'acteurs privés (Banque cantonale vaudoise et Fédération romande des consommateurs).

En 2015, parmi les 32 demandes déposées par les spécialistes du désendettement, 26 ont abouti à un accord de prêt pour un montant de CHF 364'000.

Logement

Le SPAS a lancé un appel à projet destiné aux promoteurs immobiliers, aux gérances et aux propriétaires pour la mise à disposition d'appartements dans des immeubles en construction. Les baux seront signés par les fondations Apollo et le Relais pour une durée de cinq ans renouvelable. Ces fondations assureront auprès des futurs locataires un appui social visant à ce qu'ils puissent maintenir leur logement et, si possible, reprendre le bail à leur nom.

La fondation Apollo poursuit ses activités sur Vevey en offrant un soutien aux personnes en recherche de logement. Elle a ouvert une antenne à Yverdon-les-Bains. De plus, elle est présente dans le Chablais via des permanences à Aigle. Afin de diminuer les coûts de l'hébergement à l'hôtel, un mandat a été attribué à un hôtelier afin de négocier des tarifs préférentiels, mettre en place une offre structurée avec différents hôtels (prix de la chambre lié à la surface et aux accommodations mises à disposition) et négocier des conditions d'hébergement qui permettent de maintenir l'autonomie des bénéficiaires du RI.

Délivrance de la prestation financière du RI

Depuis le 1er janvier 2015, l'accès au SI RDU est donné aux collaborateurs des Autorités d'application de la LASV afin de leur permettre de consulter les informations des demandeurs du revenu d'insertion (RI).

De plus, depuis le 1er octobre 2015, les données disponibles dans le SI RDU sont consultées automatiquement à l'ouverture ou lors de la révision annuelle d'un dossier RI. L'objectif de cette consultation est de permettre d'éviter de demander des informations ou des pièces aux bénéficiaires lors du dépôt de la demande RI ou de la révision annuelle du dossier si celles-ci ont déjà été demandées par les autres prestations sociales qui utilisent le revenu déterminant unifié (RDU) comme outil de travail.

Victimes d'infraction

En collaboration avec le BEFH, le SPAS a organisé à l'éesp, en janvier 2015, la journée annuelle du réseau des professionnels de la violence domestique sur la thématique de la détection (détection et prise en charge des agressions sexuelles dans le couple, détection et intervention en situation de crise et détection au quotidien). Comme chaque année la journée a suscité beaucoup d'intérêt.

L'association ASTREE (association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation) a inauguré ses locaux le 4 septembre. Les activités d'accueil, de consultation et d'accompagnement ont été offertes aux victimes dès janvier 2015 et celles d'hébergement courant juin. Le foyer est ouvert 24 h sur 24 et offre 9 places (+ 3 lits d'appoints pour des enfants). L'association a été fortement sollicitée courant 2015 : au 1er décembre, il y avait eu 140 entretiens de détection, 37 personnes accueillies dont 14 victimes de traite d'êtres humains avérées.

Auteur-e-s de violence domestique

Suite aux décisions du Conseil d'Etat de mettre en œuvre des mesures fortes et concrètes pour protéger les victimes et intervenir plus efficacement auprès des auteurs (qui frappe part !), le SPAS a souhaité repenser le dispositif de soutien et de prise en charges des personnes auteures de violence domestique et a lancé un appel d'offres. Parmi les 3 offres intéressantes reçues, celle de la Fondation MalleyPrairie a été retenue, car le projet vise notamment à mettre en place des synergies d'actions entre programmes pour les victimes et ceux pour les auteurs, en intégrant également la question des victimes restant à domicile. Le Centre Prévention de l'Ale (CPAle) rue de l'Ale 30, 1003 Lausanne (021 320 08 20) ouvrira donc ses portes le 4 janvier 2016. Les prestations seront assurées par les mêmes collaborateurs spécialisés oeuvrant actuellement au sein du secteur Violence et Familles (ViFa) de la Fondation Jeunesse et Familles.

Établissements socio-éducatifs

Transfert de l'Office cantonal de liaison et nouvelles normes de l'aide individuelle LAIH

L'Office cantonal de liaison, qui assure la mise en œuvre la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) pour le DSAS et le DFJC, a été transféré du SPJ au SPAS au début de l'année 2015. Le SPAS en assure désormais le fonctionnement.

Cet office assume la fonction d'interlocuteur des institutions sociales en ce qui concerne les modalités de financement du séjour de personnes ayant des besoins spécifiques en matière de soins et d'encadrement dans des institutions sociales situées en dehors de leur canton de domicile. Sont considérées comme institutions sociales les institutions de type résidentiel pour enfants et adolescents (domaine A), les institutions pour adultes disposant de capacités réduites (domaine B), les institutions de type résidentiel dans le domaine de la dépendance (domaine C) ainsi que les institutions d'enseignement spécialisé en externat (domaine D).

Les nouvelles «Normes 2015 de l'aide individuelle LAIH» ont été rédigées et sont entrées en vigueur au mois de juillet 2015. Ces normes permettent d'identifier et définir clairement les critères d'octroi des aides individuelles au titre de la Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) en favorisant la transparence et la simplification des procédures. L'aide individuelle LAIH est une contribution financière aux frais de placement en établissement socio-éducatif pour personnes adultes des résident-e-s domicilié-e-s dans le canton de Vaud.

Directives et recommandations sur les infrastructures des établissements socio-éducatifs pour adultes (DIESE)

Les DIESE ont été mises en consultation auprès des partenaires et sont entrées en vigueur au mois de mai 2015. Les directives et recommandations sur les infrastructures des établissements socio-éducatifs précisent les règles applicables aux établissements socio-éducatifs pour personnes adultes pour la construction et l'entretien de leurs bâtiments avec le financement de l'Etat. Elles comprennent d'une part les étapes à suivre et, d'autre part, le cadre organisationnel pour la réalisation des investissements. Rédigées par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), les DIESE ont été préparées en concertation avec les représentants des bénéficiaires (Forum Handicap Vaud, Avacah) et des établissements socio-éducatifs (AVOP et AEIP), réunis au sein de la Commission infrastructures RPT/SPAS.

Bureau de recouvrement et avances sur pensions alimentaires (BRAPA)

Au courant de l'année 2015, le BRAPA s'est appliqué à recenser les problèmes rencontrés dans l'application du RDU et les a adressés à la direction du projet dans le but de les résoudre. La plupart des questions soulevées ont trouvé une solution prenant en compte l'ensemble des prestations du régime de la LHPS.

Dans le cadre de la révision du SI social, le BRAPA a étudié les moyens de simplifier l'octroi des avances sur pensions alimentaires.

Un projet est en cours d'étude à ce propos.

L'année 2015 a vu la poursuite du projet de renouvellement du système d'information pour le Revenu d'Insertion et le BRAPA. Après un schéma directeur terminé en 2014, les travaux se sont poursuivis avec la réalisation d'études métier décrivant dans leur ensemble les activités RI et BRAPA sous la forme de processus. Ces travaux préparatoires ont mobilisé la plupart des entités du SPAS ainsi que les Autorités d'Application.

En novembre 2015, la PCE soutenant la réalisation du cahier des charges et de l'appel d'offre pour le remplacement de PROGRES RI et BRAPA a été adopté par le Conseil d'Etat. Ces travaux seront mis en œuvre durant l'année 2016.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/spas

www.vd.ch/dettes

www.vd.ch/handicap

48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SAGEFI
- SJL
- SPEV

48.1 Hôpitaux et urgences

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

Descriptif

Suivi et adaptation des politiques

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

Pilotage et encadrement

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV, hôpitaux de la FHV et cliniques inscrites sur la liste LAMal.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Suivi des Etablissements intercantonaux de droit public.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

Négociation, attribution de subvention, controlling

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de conventions avec d'autres cantons.
- Approbation des conventions tarifaires entre assureurs et fournisseurs de prestations.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CHUV

- Etablissements intercantonaux de droit public
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public
- Cliniques privées
- Services de secours préhospitaliers
- Centrale 144
- Fondation pour la garde médicale
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence
- Association vaudoise des cliniques privées (Vaud cliniques)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Syndicats
- Préfectures
- Communes vaudoises
- Polices cantonale et communales
- Pompiers
- Services de santé publique des autres cantons
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Conférences intercantionales
- Interassociation de sauvetage (IAS)
- Service sanitaire coordonné

48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

Descriptif

Suivi des adaptations des politiques medico-sociales

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

Pilotage et encadrement

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'AVASAD et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.
- Orientation des patients, politique en matière de soins palliatifs et de santé mentale, soins aux seniors, diabète.

Negociations, attribution de subvention, controlling

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'AVASAD et aux réseaux de soins.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVESS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (AVASAD).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients.
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- SPITEX Suisse (OSAD privées).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.3 Professionnels et autres agents

48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux policliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

Descriptif

Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.

- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJC, SPEV, CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

Descriptif

Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.
- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte, poids corporel sain.

Négociations, attribution de subventions, controlling

- AVASAD, Profa, Liges de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

Autorisation, surveillance et sanctions

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (information sur les urgences, sur les droits des patients, etc.).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Liges de la santé.
- Espaces Prévention.
- AVASAD.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales, l'alcoolisme et dans la prévention du SIDA.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA).

Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).

- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- PMU.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- RTS, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service de la santé publique (SSP)
Groupes de prestations
48.5 Médecine du personnel

48.5 Médecine du personnel

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

Descriptif

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

Réorganisation du SSP

Le Conseil d'Etat a accepté en juin une réorganisation du Service de la santé publique (SSP). Ce dernier est désormais composé de deux entités et d'un Office du médecin cantonal. L'objectif de cette réorganisation est de mieux faire face aux défis de notre système de santé, et notamment le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques. Sous la supervision de la cheffe de service, les deux nouvelles entités «Stratégie et Services transverses» et «Institutions de Santé» ont la charge de proposer une organisation et un pilotage optimaux de notre système de santé. Leur tâche sera de déterminer les besoins sanitaires actuels de la population vaudoise, anticiper les besoins futurs et garantir la disponibilité des structures et des ressources adéquates, notamment en matière de prévention, d'accès aux soins et de qualité de prise en charge des patients. La création d'un Office du médecin cantonal a permis de définir clairement ce qui est de la responsabilité du Médecin cantonal en lien avec ses prérogatives dans le domaine de la protection de l'individu et de la population.

Un cadre légal pour renforcer la coordination des soins

Pour faire face au défi du vieillissement de la population et mieux répondre aux besoins des patients, la coordination des acteurs de santé doit être renforcée. En juin, le Conseil d'Etat a mis en consultation un ensemble législatif qui pose un cadre général commun à l'ensemble des partenaires du monde sanitaire et social. Le projet propose un cadre légal général en la matière partagé par l'ensemble des partenaires concernés, subventionnés et non subventionnés, et issus du domaine de la santé mais aussi du domaine social et médico-social. Garante d'une relation de proximité et de confiance avec le patient et ses proches, la première ligne de soins jouera un rôle central dans le dispositif. Les expériences réalisées montrent aussi la nécessité d'un meilleur partage des informations entre les intervenants, grâce notamment au dossier électronique du patient. Cela permet d'assurer une disponibilité rapide de l'information, sous une forme structurée grâce à l'adoption d'un langage commun dans l'évaluation du patient. Au terme de la consultation, un nouveau projet de décret sera soumis au Grand Conseil début 2016.

Régulation des équipements médicaux lourds: l'offre répondra aux besoins de la population

Avec 32 CT-scan, trois PET-scan et 32 IRM répartis sur le territoire cantonal, les chiffres parlent d'eux-mêmes en matière d'imagerie médicale. Ils démontrent que la population vaudoise bénéficie d'une offre qui répond déjà largement à ses besoins de santé. Un décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds est entré en vigueur le 15 décembre pour une durée de cinq ans. La mise en service de nouveaux équipements est ainsi soumise à autorisation. Adopté par le Grand Conseil le 29 septembre, le dispositif permet de maintenir une offre adaptée aux besoins de la population. Afin de répertorier de manière exhaustive les équipements lourds sur un registre cantonal, les institutions qui possèdent des équipements sont invitées à les annoncer à l'autorité cantonale sur la base d'un questionnaire du Service de la santé publique.

Un symposium pour développer un langage commun dans le suivi des patients

Le 28 avril, le Service de la santé publique a organisé un symposium intitulé « Une partition commune pour la continuité des soins » en présence du chef du DSAS. A Lausanne dans le cadre d'un workshop interRAI, des experts de renommée mondiale ont fait part de leurs expériences à pas moins de 500 participants. Une démarche d'évaluation globale standardisée du patient y a été présentée. Elle permet de décrire l'état fonctionnel du patient et d'établir avec lui un plan de prise en charge, tout au long de son parcours de soins. Une telle démarche favorise le partage des informations et permet aussi d'analyser la qualité des soins et de planifier les ressources nécessaires à leur organisation. Présentée à cette occasion, la suite interRAI offre de telles perspectives. Le Canton envisage son implémentation dans divers lieux de soins.

Vers un dossier électronique du patient

Le Canton de Vaud s'est doté dès 2012 d'une stratégie eHealth pour renforcer la prise en charge des patients avec, à la clé, un meilleur partage des informations médicales entre tous les professionnels de la santé. Le patient est placé au centre du dispositif. Le SSP a pris l'option de favoriser la mise en œuvre du DEP pour les patients souffrants de maladies chroniques, pour qui les bénéfices apportés seront les plus grands. En concertation avec ses partenaires, le SSP a lancé un premier projet de plan de médication partagé pour les patient polymédiqués. Fédérateur, le projet permet de « connecter » en priorité médecins et pharmaciens, des acteurs clés de la première ligne de soins. En attendant la mise en place d'un cadre légal, le projet sera étendu en 2016 à une deuxième région. Un projet de plan de soins partagés est également mené dans la région de l'Est vaudois pour améliorer la prise en charge des malades diabétiques.

Activation du plan canicule pour faire face aux fortes chaleurs estivales

A deux reprises en juillet, suite à des alertes canicule de MétéoSuisse, le chef du DSAS a ordonné l'activation des plans canicule des institutions sociosanitaires et des communes du canton. Des visites au domicile des plus vulnérables ont été organisées. La population a aussi été appelée à être solidaire et prêter attention aux plus vulnérables. La centrale téléphonique des médecins de garde était à disposition au 0848 133 133, le public a pu y obtenir des conseils en ligne et une orientation rapide vers le dispositif sanitaire mis en place. Une évaluation de l'ensemble de l'opération sera menée en 2016.

Programme d'investissements et de modernisation des EMS (PIMEMS)

Grâce au financement de l'Etat, 154 lits d'EMS ont été construits ou transformés en 2015 (Les Jardins du Léman à Rolle, Parc de Beausobre à Morges, La Vernie à Crissier et Pré-Pariset à Pully). Ces réalisations ont permis de créer 82 lits supplémentaires et d'en remplacer 72. Cinq projets ont été soumis au Conseil d'Etat en 2015, soit : Burier (Clarens-Montreux), La Chocolatière (Echandens), Commandant Baud (Apples), Les Pins/Grand-Vennes (Lausanne) et Le Rond-Point (Château d'Oex). La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Entre 2009 et 2015, 78 bâtiments ont été mis en conformité et des travaux sont en cours dans 9 autres bâtiments. Un nouveau chantier devrait débuter dans un autre EMS, ce qui permettrait en principe de terminer ce programme à l'horizon 2017-2018. Pour l'année 2015, des travaux ont été effectués pour quelque CHF 3.5 millions.

Programmes pluriannuels des investissements (PPI) des établissements hospitaliers

Le Grand Conseil a adopté fin 2015 le rapport intermédiaire du Conseil d'Etat sur les PPI des établissements hospitaliers inscrits sur la liste LAMal vaudoise pour la période 2012-2016. La validation initiale et le suivi des plans pluriannuels ont permis au Conseil d'Etat de fixer les règles relatives au contrôle des investissements en lien avec les mandats de prestations des établissements hospitaliers. Les contrôles ainsi effectués par le Conseil d'Etat devraient contribuer à assurer la maîtrise de l'évolution des dépenses. De manière générale, la majorité des investissements prévus dans les PPI sont en cours d'étude ou de réalisation, notamment : l'extension des bâtiments hospitaliers du site de Morges (Ensemble hospitalier de la Côte – EHC) et la restructuration et l'extension de la stérilisation du bâtiment hospitalier du site de Payerne (Hôpital intercantonal de la Broye - HIB).

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service de la santé publique (SSP)
Sources d'informations complémentaires

Site internet du Service de la santé publique du canton de Vaud: www.vd.ch/ssp

Rubrique santé du site internet du canton de Vaud: www.vd.ch/sante

Activités de soins

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des principaux éléments des activités de soins du CHUV et de leur évolution jusqu'en 2015.

L'activité d'hospitalisation du CHUV a continué à croître (+2.4% de cas somatiques et +5.9% de cas psychiatriques aigus). Ceci est à mettre en relation avec le fait que les attentes de réadaptation et de placement somatiques et psychiatriques ont diminué, libérant des lits pour l'activité aiguë.

En 2015, en moyenne, près de 3300 personnes sont venues chaque jour au CHUV pour une prise en charge ambulatoire dans un ou plusieurs services. L'activité occasionnée par ces visites augmente ces dernières années à un rythme soutenu (+4.3% entre 2014 et 2015).

Les données 2015 sont à considérer comme provisoires, le bouclage pour 2015 n'étant pas encore achevé.

Activité d'hospitalisation - Synthèse		2012	2013	2014	2015	variation 2014-2015	variation 2012-2015
Activité totale hospitalisation et hébergement	cas traités	46'322	46'226	47'235	48'484	2.6%	4.7%
	jours de l'exercice	470'673	476'395	485'575	486'830	0.3%	3.4%
Activité somatique	cas traités	41'290	41'471	42'613	43'645	2.4%	5.7%
	jours de l'exercice	324'754	327'141	337'239	340'855	1.1%	5.0%
Activité psychiatrique	cas traités	5'032	4'755	4'622	4'839	4.7%	-3.8%
	jours de l'exercice	145'919	149'254	148'336	145'975	-1.6%	0.0%

Activité d'hospitalisation - Détail		2012	2013	2014	2015	variation 2014-2015	variation 2012-2015
Hospitalisations somatiques aiguës	cas traités	37'648	38'022	39'164	40'095	2.4%	6.5%
	jours de l'exercice	266'669	272'104	283'130	289'464	2.2%	8.5%
Hospitalisations de réadaptation somatique	cas traités	1'555	1'467	1'551	1'814	16.9%	16.7%
	jours de l'exercice	34'867	33'029	33'440	34'405	2.9%	-1.3%
Attentes de réadaptation	cas traités	1'511	1'429	1'348	1'175	-12.8%	-22.2%
	jours de l'exercice	12'238	10'883	10'562	8'208	-22.3%	-32.9%
Attentes de placement somatiques	cas traités	576	553	550	561	2.0%	-2.6%
	jours de l'exercice	10'980	11'125	10'107	8'778	-13.1%	-20.1%
Hospitalisations psychiatriques aiguës	cas traités	4'705	4'419	4'290	4'544	5.9%	-3.4%
	jours de l'exercice	103'191	106'050	103'441	104'566	1.1%	1.3%
Attentes de placement psychiatriques	cas traités	218	224	227	167	-26.4%	-23.4%
	jours de l'exercice	10'732	11'257	12'983	9'449	-27.2%	-11.9%
Hébergement médico-social (Soerensen- La Rosière)	cas traités	109	112	105	128	21.9%	17.4%
	jours de l'exercice	31'996	31'947	31'912	31'960	0.2%	-0.1%

Activité ambulatoire		2012	2013	2014	2015	variation 2014-2015	variation 2012-2015
Visites au CHUV (moyenne/jour)		2'896	2'999	3'226	3'293	2.1%	13.7%
Activité facturée (points)		263'813'927	283'088'650	298'971'546	311'725'734	4.3%	18.2%

Revalorisation des aides aux soins du CHUV

La revalorisation du personnel d'assistance a fait l'objet d'un protocole d'accord conclu en 2012 entre le Chef du DSAS, le CHUV et une délégation de professionnels assistée d'un syndicat. Elle portait à la fois sur l'amélioration du traitement salarial de ces derniers et sur le niveau de formation requis pour en bénéficier. Un programme de formation d'une durée de six jours a été spécifiquement conçu par le Centre des formations du CHUV pour répondre aux besoins, suivi par quelques 140 professionnels en moins de trois ans. Le taux de satisfaction proche de 80% mesuré à l'issue des cours témoigne de l'atteinte des objectifs non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs.

EMS Soerensen-La Rosière

Fin 2014, un audit mettait en exergue des insuffisances en matière de pratique clinique et de formation des collaborateurs au sein de l'EMS Soerensen-La Rosière, établissement psychogériatrique de 80 lits situé à Gimel et rattaché au CHUV. Les mesures d'améliorations entreprises ont rapidement permis le retour à une situation conforme et approuvée par la Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS). Une enquête administrative a ensuite été menée afin d'éclairer factuellement et précisément la situation à la suite d'une plainte émanant d'un membre du personnel. Cette dernière confirmait la bonne qualité des soins dispensés aux résidents mais relevait des lacunes managériales. En fin d'année, la capacité d'accueil a été accrue d'une douzaine de lits et une nouvelle directrice entrain en fonction.

Accorder plus d'autonomie au personnel soignant

Dans le cadre de l'initiative parlementaire 11.418 «Accorder plus d'autonomie au personnel soignant», la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national (CSSS-CN) a adopté le 15 avril 2015 un avant-projet de modification de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Pour les mesures d'évaluation, de conseil et de coordination, ainsi que pour les mesures relevant des soins de base, les

infirmières et les infirmiers pourront dispenser une partie de leurs prestations sans prescription ni mandat médicaux et disposeront d'un accès direct aux patients. Les cantons et milieux intéressés ont été amenés à se prononcer dans le cadre d'une consultation nationale sur cette modification légale qui, si elle était adoptée in fine, permettrait d'ancrer dans la LAMal une autonomie professionnelle déjà reconnue dans la législation cantonale.

Améliorer les liaisons interhospitalières

La coordination entre les différents acteurs d'un même réseau de soins revêt aujourd'hui une importance accrue. Elle permet de fluidifier les transitions toujours plus nombreuses entre les milieux hospitaliers et communautaires, de garantir la continuité des soins dispensés ainsi qu'une utilisation optimale des ressources. Les membres du Réseau santé région Lausanne (RSRL) et le CHUV œuvrent depuis douze mois ensemble dans le cadre d'un projet d'envergure intitulé AMÉLIO dont le but est de redéfinir et renforcer la liaison hospitalière. Les outils et systèmes d'information actuellement utilisés comme support de transmission de données seront eux-aussi adaptés de manière à être plus performants. Les mesures définies dans ce cadre seront mises en œuvre par tous les partenaires dès 2017.

Plan canicule

En complément des mesures de prévention entreprises par l'Office fédéral de la santé publique et le Canton, un plan canicule anticipe chaque été les grandes chaleurs au CHUV. Il s'agit à la fois d'être en mesure de faire face à la demande de soins d'urgence générée par les températures lorsqu'elles affectent les populations les plus vulnérables et de protéger les personnes hospitalisées dont l'état de santé pourrait s'aggraver de ce fait. Une attention particulière portée à l'hydratation des patients, la fermeture des locaux où les températures dépassaient 30°C, la mise à disposition de plus de 200 ventilateurs et des lits supplémentaires prévus en cas d'engorgement ont permis de maîtriser l'épisode caniculaire.

Epidémie Ebola

À l'occasion de l'épidémie causée par le virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014-2015, le CHUV s'est préparé – en collaboration avec le Service de la santé publique – à la mission complexe de prendre en charge un patient infecté. Il en résulte de nombreuses réalisations :

- une gouvernance spécifique ;
- des procédures détaillées préservant la sécurité du personnel ;
- la sécurisation de lieux de soins et d'un laboratoire ;
- la constitution d'un important stock de matériel de protection ;
- la formation de nombreux collaborateurs à l'utilisation du matériel de protection, et la constitution d'un groupe de "coachs" formés à superviser le travail des soignants.

Le CHUV a ainsi atteint l'état de préparation nécessaire. Il a été à même de prendre en charge le premier cas suspect en Suisse. Les lourds efforts entrepris constituent un progrès pour la gestion d'alertes similaires à l'avenir.

Formation médicale postgraduée – orientation de carrière

Afin de mieux planifier la relève médicale et d'assurer la qualité de la formation postgraduée dans les différentes spécialités, le CHUV a mis sur pied en 2012 un système de formation postgraduée en fonction du type de carrière visé : carrière principalement en milieu académique, poste de médecin cadre en milieu hospitalier non-académique ou carrière en cabinet ou en clinique privée.

Ainsi, tous les médecins en formation postgraduée au CHUV sont orientés, d'entente avec leur chef de service, en fonction du plan de carrière choisi. Après trois ans, cette mesure porte ses fruits. Il s'agira à l'avenir de la renforcer.

Ressources humaines et compétences

Projets pilotés par la DRH

L'année 2015 a permis de finaliser un certain nombre de projets et d'en lancer d'autres sous la conduite de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Le projet de numérisation des dossiers du personnel (plus de 10'000 dossiers de personnel numérisés) et la gestion de ces derniers via une plateforme centrale sécurisée s'est achevé. Le déploiement des accès et l'utilisation dans le service se fera progressivement dans le courant 2016.

La mise en place d'une équipe dédiée et d'une application permettant de dématérialiser toute la partie administrative du processus de recrutement a été finalisée en 2015. La cellule E-Recrutement sera ainsi opérationnelle dès février 2016 et gèrera en ligne les plus de 20'000 candidatures que le CHUV reçoit par année.

La systématisation des entretiens de départ et l'informatisation de la récolte des données est également un projet qui a été amené à son terme en 2015 pour les collaborateurs des soins et les collaborateurs administratifs. Pour les médecins, un concept spécifique d'entretien de départ sera développé en 2016.

Sur le plan de la formation de l'encadrement, un Micro-MBA destiné aux cadres dirigeants a été lancé en 2015 et trois volées de 30 cadres ont déjà été formées ou sont en cours de formation. Une formation en management pour les cadres de proximité a également été mise sur pied et testée avec succès en 2015. Elle sera déployée pleinement en 2016. La formation Prévenir le mobbing et le harcèlement sexuel a trouvé sa vitesse de croisière en 2015 et permis d'accueillir, à leur plus grande satisfaction, une centaine de cadres. Enfin, dans la perspective d'obtenir la reconnaissance des unités de soins intermédiaires par la Société Suisse de Médecine Intensive (SSMI), une formation certifiante interne a été mise en œuvre et permettra, à plus de 300 infirmières, d'approfondir leur expertise dans la prise en

charge des patients instables nécessitant une surveillance continue. Au-delà de ces réalisations, le Centre des formations du CHUV a été rattaché à la DRH, favorisant ainsi une plus grande cohésion entre les priorités institutionnelles et le développement des collaborateurs.

La gestion des cas d'absence de longue durée (ALD) reste une priorité pour la Direction RH du CHUV. Dans cette perspective, l'organisation de l'unité en charge de ce suivi a été complètement revue avec la création de l'Unité de Réinsertion Professionnelle (URP). Le processus de prise en charge des collaborateurs en ALD a été complètement revu, dynamisé et professionnalisé, notamment par l'engagement de professionnels du domaine. Enfin, une application permettant un suivi précis des prises en charge a été acquise. Il sera opérationnel au printemps 2016.

Le programme de développement des places de crèches se poursuit avec la signature d'un accord avec la Ville de Lausanne qui nous permettra à terme d'augmenter de plus de 30 places d'accueil du côté du quartier des Diablerets.

Enfin la mise en place d'une nouvelle philosophie d'accueil des patients et ses impacts sur la culture d'entreprise ont également occupé la Direction des ressources humaines durant l'année 2015. Elle s'est notamment impliquée dans le déploiement du concept d'accueil avancé mobile, dans la réorganisation des secrétariats médicaux et dans la définition et le déploiement de la politique d'accueil institutionnel.

Dotations en personnel

L'augmentation des effectifs du CHUV reste très stable (+321 EPT en 2014, + 341 en 2015). Elle est liée à l'augmentation de l'activité de l'hôpital, augmentation de l'activité qui est elle-même corrélée à l'augmentation croissante de la population dans le canton (+1.8% en 2013, +1.6% en 2014).

La progression du personnel administratif s'est réduite en comparaison à l'exercice précédent (+8 % en 2014, + 6.2% en 2015). Cela résulte de deux facteurs : les adaptations d'effectifs ont été réalisées et des mesures d'optimisation de certains processus administratifs commencent à donner des résultats.

A noter encore une progression plus marquée des effectifs de logistiques (+ 2.5% en 2014, + 6% en 2015). Celle-ci s'explique par l'extension et la mise en exploitation de nouvelles infrastructures au sein de la cité hospitalière et à sa périphérie.

Ept- réel Valeurs seulement			2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evol 2014- 2015
2 - CHUV	Exploitation principale	ME - Personnel médical	1'208	1'255	1'299	1'395	1'453	1'517	4.4%
		IN - Personnel infirmier	2'862	2'918	3'007	3'138	3'225	3'306	2.5%
		MT - Personnel médico- technique	833	865	879	916	957	990	3.4%
		LO - Personnel logistique	1'141	1'149	1'179	1'197	1'226	1'300	6.0%
		AD - Personnel administratif	1'046	1'076	1'113	1'173	1'267	1'346	6.2%
		PS - Personnel psycho- social	206	218	228	240	257	266	3.7%
		Groupe professionnel	7'297	7'482	7'704	8'060	8'384	8'725	4.1%
	Exploitation auxiliaire	ME - Personnel médical	76	61	62	55	43	36	-15.8%
		IN - Personnel infirmier	47	41	40	44	36	33	-10.3%
		MT - Personnel médico- technique	325	321	351	400	417	419	0.6%
		LO - Personnel logistique	5	6	7	9	11	10	-9.9%
		AD - Personnel	55	58	58	70	74	71	-3.8%

	administratif							
	PS - Personnel psycho-social	21	20	23	25	24	17	-27.7%
	Groupe professionnel	528	507	541	603	604	586	-3.0%

Les apprentissages au CHUV

En 2015, 181 apprentis ont suivi une formation au CHUV, dans 25 métiers différents. Un tiers des apprentis est formé dans les trois domaines suivants : les assistant-e-s en soins et santé communautaire, les cuisinier-ère-s ainsi que les employé-e-s de commerce.

Le suivi des apprentis est personnalisé ; l'accompagnement est un engagement du CHUV pour assurer une première expérience dans le monde professionnel qui soit concluante et valorisante. Pour l'année 2016, l'objectif est de créer 20 nouveaux postes d'apprentis et, si possible, dans des filières non encore ouvertes au sein de l'institution.

Professions	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015
Assistant-e en soins et santé communautaire CFC	51	45	43
Cuisinier-ère CFC	33	38	36
Employé-e de commerce CFC	25	25	25
Autres	67	74	77
Total	176	182	181

Nominations 2015

Nouveaux chefs de service en 2015

Prof. Renaud Du Pasquier, chef du service de neurologie

Prof. Gilbert Greub, chef du service de microbiologie

Dr. Philippe Eckert, chef du service de médecine intensive adulte

Prof. Yvan Vial, chef ad intérim du service d'obstétrique

Prof. Jean-Marc Corpataux, chef du service de chirurgie vasculaire

Nouveaux chefs de départements en 2015

Prof. Philippe Ryvlin, Département des neurosciences cliniques

Prof. Patrice Mathevet, chef du département ad interim de gynécologie-obstétrique et génétique

Systemes d'information

L'année 2015 a permis au projet DOPHIN (mise en place du dossier patient informatisé Soarian) d'atteindre les objectifs qui avaient été fixés dans la PCE de 2009, soit la mise à disposition des fonctionnalités suivantes:

- portail d'accès pour l'hospitalisation et l'ambulatoire;
- portails d'accès aux résultats (laboratoires, radiologie, archive médicale, etc.);

- système de documentation clinique;
- système de planification des soins;
- système de prescription électronique incluant les examens de laboratoire et radiologiques, les consultations internes et les médicaments.

Les déploiements des portails, de la documentation clinique et du dossier de soins sont pratiquement achevés à fin 2015. Soarian est utilisé quotidiennement par plus de 2500 utilisateurs distincts (7000 par mois). Ce sont ainsi plus de 500'000 formulaires cliniques qui sont documentés chaque mois.

Le déploiement de la prescription électronique est encore très partiel et sera généralisé à l'ensemble du CHUV en 2016 et 2017.

Budget d'Investissement de l'Etat

Travaux et constructions

Pour répondre à l'évolution de la demande dans les années à venir, les activités primaires des diverses cuisines du CHUV, c'est-à-dire le conditionnement des aliments froids, seront décentralisées dès 2018 à Bussigny, dans une Unité centralisée de production (UCP). Un partenariat limité public-privé a été mis en place avec Edipresse SA, propriétaire foncier de la parcelle, et le CHUV. La société Edipresse SA est responsable de la construction du bâtiment gris (clos couvert et approvisionnement en énergie). Par décret validé par le Grand Conseil, l'Etat de Vaud a octroyé une garantie d'emprunt pour cet ouvrage. Le CHUV est quant à lui responsable des aménagements intérieurs de ce bâtiment. Le crédit d'ouvrage de CHF 15.97 millions a été accepté par le Grand Conseil lors de sa session du 5 mai 2015.

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat les quatre décrets pour le projet des Sciences de la Vie le 24 novembre 2015. Deux de ces décrets sont conduits par le CHUV en partenariat avec l'UNIL. Il s'agit d'un crédit de CHF 6.15 millions pour financer les études en vue de la construction d'un bâtiment destiné à un centre de médecine personnalisée et d'ingénierie immunitaire contre les maladies infectieuses et les problèmes d'immunodéficience sur le site du Biopôle à Epalinges ; un second crédit d'investissement de CHF 63.20 millions a été accordé pour la construction d'un bâtiment destiné à l'ingénierie immunitaire en oncologie et dédié au Centre Ludwig de l'Université de Lausanne pour la recherche sur le cancer sur le site du Biopôle à Epalinges

Les travaux des objets décrétés en 2014 ont démarré :

- le laboratoire de production cellulaire pour l'immunothérapie est en cours de réalisation ;
- le Centre des neurosciences psychiatriques est en avant-projet ; le chantier débute en 2016.

Des chantiers ont démarré ou se sont poursuivis durant l'année, notamment :

- centre de psychiatrie du Nord vaudois (CPNVD): regroupement de consultations psychiatriques ambulatoires enfants et adultes, ainsi que les équipes mobiles à La Brine;
- hôpital orthopédique: construction d'un bloc opératoire;
- fin de l'avant-projet de l'aménagement d'une unité d'hospitalisation individualisée au BH19 sud.

D'autres travaux se sont achevés, tels que :

- extension du Centre coordonné d'oncologie (CCO) et du restaurant du personnel du BH, création de surfaces administratives;
- transformation de l'Hôpital de jour pédiatrique au BH07;
- Gimel : transformation du niveau 1 pour des lits C;
- Falaises : réaménagement en bureaux et surfaces administratives;
- transformation des soins continus en neurochirurgie (Stroke Center).

En partenariat

- les travaux de la création de l'Hôtel des Patients se poursuivent ; la mise en exploitation est prévue au dernier trimestre 2016 ;
- les travaux préparatoires d'AGORA ont débuté.

Autres

La construction du bloc opératoire transitoire a débuté en mars. Le chantier se déroule conformément au planning initial. La mise hors eau – hors air (façades et toitures étanches) a eu lieu début août 2015 comme prévu. La pose de la première pierre a eu lieu le 2 septembre 2015 en présence du Président du Conseil d'Etat, M. P.-Y. Maillard. Le permis de construire complémentaire pour la façade a été obtenu le 24 septembre 2015. La salle d'opération prototype construite sur le site de Cery a été très utilisée pour optimiser la position des bras chirurgicaux et des équipements fixes (prises électriques, gaz, écrans, etc.). Cette salle permet également de décrire les processus opératoires selon la nouvelle configuration de l'espace. A noter que ce dispositif provisoire a aussi été utile pour le projet de bloc opératoire de l'hôpital orthopédique. La grue a été démontée à fin novembre 2015 ; les aménagements intérieurs se poursuivent. L'ouvrage sera remis aux utilisateurs en octobre 2016.

Le projet de l'Hôpital des enfants a été validé en octobre 2015. Des optimisations ont été apportées pour rentrer dans la cible financière. Elles portent notamment sur des mesures architecturales et sur une diminution de surface par rapport au projet initial touchant uniquement des locaux administratifs, logistiques et de supports qui ont été délocalisés en partie dans les sous-sols de la Maternité.

Le CHUV a lancé un grand projet de modernisation pour le site psychiatrique de Cery. Un nouvel hôpital sera construit d'ici à 2018, doté

de 220 lits. La construction se fera par étapes, de façon à ne pas interrompre les activités de soins. Au nord de ce campus sera également érigé un nouveau bâtiment destiné à accueillir dès 2017 le Centre de neurosciences psychiatriques qui abritera une centaine de chercheurs et cliniciens qui unissent leurs forces pour déterminer les causes biologiques des troubles psychiatriques. Cette approche translationnelle qui allie recherche en neurosciences et psychiatrie clinique est unique en Suisse. Ces deux projets répondront aux normes environnementales et seront équipés d'une installation photovoltaïque en toiture.

En parallèle à ces projets, plus d'une quarantaine d'affaires déclarées était en phase d'exécution, travaux ou réception début décembre 2015.

Equipements

Les nouveaux équipements du Bâtiment Hospitalier (BH)

- renouvellement d'un scanner en radiologie installé au BH05 et dédié aux urgences;
- mise à jour de 4 salles interventionnelles de radiologie cardiovasculaires (deux salles vasculaires et 2 salles de cathétérisme cardiaque);
- mise à jour d'un accélérateur linéaire de radiothérapie;
- acquisition de deux systèmes (UPLC-MS/MS) composés par un chromatographe en phase liquide (UPLC) et d'un spectromètre de masse en tandem (MS/MS) pour le service de biomédecine et qui sont utilisés notamment pour l'analyse et la quantification de la vitamine D, de stéroïdes et d'immunosuppresseurs;
- renouvellement de 4 appareils mobiles de radioscopie;
- acquisition de nombreux équipements dans le cadre de l'ouverture du Centre Coordonné d'Oncologie (CCO BH07) qui est un nouveau plateau situé au BH07, mis en service en octobre 2015 pour les patients d'oncologie ambulatoire;
- renouvellement de 43 appareils de ventilation non invasive (VNI) pour la prise en charge des patients par les physiothérapeutes;
- acquisition d'un microscope opératoire supplémentaire qui sera utilisé au bloc opératoire du BH05 par le service de neurochirurgie.

Les équipements sur les autres sites

- installation d'un IRM 1.5T pour compléter le plateau technique de l'unité d'imagerie forensique qui est localisée dans les nouveaux locaux du Centre Universitaire Romand de Médecine Légale ;
- acquisition d'un isolateur pour le Centre de Thérapies Expérimentales (CTE - Département d'oncologie) situé à l'Hôpital Orthopédique afin de préparer et manipuler des produits à base de cellules qui seront réinjectées aux patients (thérapie cellulaire) ;
- acquisition de plusieurs équipements dont 30 lits destinés à équiper les deux étages supplémentaires du CUTR Sylvania ;
- acquisition d'un système de chromatographie liquide (UPLC) couplée à un spectromètre de masse en tandem (MS/MS) dans le cadre du renouvellement d'un équipement obsolète, utile à l'unité de pharmacogénétique et de psychopharmacologie (UPPC) du Centre des Neurosciences Psychiatriques pour l'analyse des psychotropes plasmatiques.

Les équipements pour la recherche et l'enseignement

- numérisation des 5 auditoriums du BH pour permettre d'augmenter la capacité d'accueil des étudiants en proposant des sessions audio /vidéo en « full-duplex » entre les auditoriums ;
- acquisition de plusieurs équipements pour augmenter la capacité de l'animalerie du Bugnon 27 ;
- acquisition d'un système d'imagerie in-vivo (IVIS) pour le petit animal utilisé pour suivre de manière non-invasive la progression de certains microbes dans des modèles animaux lors d'infections. Cet équipement sera partagé entre plusieurs groupes de recherche au CLE (cette acquisition a bénéficié d'un financement de la Loterie Romande et de la FBM).

Réorganisations et changements de structure principaux

Réorganisations et changements de structures principaux

Création du Service de chirurgie vasculaire (CVA): dès 2013, toutes les activités vasculaires ont été transférées au sein d'une nouvelle Division de chirurgie vasculaire au sein du Service de chirurgie thoracique et vasculaire. En septembre 2014, la FMH a reconnu à part entière la spécialité de chirurgie vasculaire. Dès lors, comme prévu, la Direction générale a décidé de créer un service distinct du Service de chirurgie thoracique (CHT) et d'élever la Division au rang de Service de chirurgie vasculaire (CVA) à partir du 1er janvier 2015 et a désigné le Prof. Jean-Marc Corpataux médecin chef de service de CVA. La CVA et la CHT mutualisent leurs ressources dans différents domaines comme l'exploitation des lits à l'étage et aux soins continus, les consultations au BH07 et certaines ressources en personnel.

Création de la Division de médecine physique et réhabilitation (MPR): suite à la demande de la FMH de séparer les activités de rhumatologie de celles de la médecine physique et réhabilitation, une Division de médecine physique et réhabilitation (MPR) a été créée au 1er janvier 2015 au sein du Service de rhumatologie. Elle regroupe les activités du rachis, d'hospitalisation des patients B et de médecine du sport.

Mutation de l'Institut d'économie et management santé (IEMS): suite aux décisions communes UNIL-CHUV, l'IEMS a été transformé au 1er janvier 2015 en Plateforme interfacultaire en économie et management de la santé (IEMS) auxquelles participent le CHUV, la Faculté de biologie et médecine (FBM) et la Faculté des hautes études commerciales (HEC). La nouvelle plateforme IEMS fait également partie intégrante de l'Ecole romande de santé publique (ERSP) qui réunit l'ensemble de la recherche et de l'enseignement en santé publique des Universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel. Elle est aussi partenaire du Réseau suisse d'économie de la santé (SSPH+).

Transfert du Centre des formations de la Direction générale à la Direction des ressources humaines au 1er janvier 2015.

Création d'un Service d'ophtalmologie (OPH) au 1er septembre 2015 concrétisant le renforcement de la collaboration avec l'Hôpital ophtalmique qui y délègue un certain nombre de médecins pour assurer une nouvelle consultation ambulatoire pour des patients CHUV, tout en poursuivant les activités sur les patients hospitalisés.

Avancement de quelques projets liés au Plan stratégique 2014-2018

Centres interdisciplinaires en oncologie: les centres de la prostate et des tumeurs thoraciques sont terminés et officialisés. Les centres des sarcomes et des tumeurs gynécologiques sont en création. La gouvernance des centres a été validée et la gestion opérationnelle des centres placée sous la responsabilité du Département d'oncologie.

Unité d'antibiothérapie parentérale ambulatoire: ce projet pilote, conduit en partenariat avec la PMU, a pour objectif de prendre en charge les patients de manière ambulatoire ce qui permet de raccourcir les durées des séjours hospitaliers et ainsi libérer des capacités en journées d'hospitalisation. Dès lors que la phase pilote s'est révélée concluante, la structure va être pérennisée.

Centre d'endocrinologie et métabolisme pour le jeune adulte (CEMJA): le projet est terminé. Il a permis de développer une approche globale des endocrinopathies pédiatriques et du diabète juvénile, en développant des cliniques de transition, un laboratoire de diagnostic en génétique moléculaire pour les affections endocriniennes et une recherche translationnelle focalisée sur la génétique et la physiologie des endocrinopathies congénitales.

Plateformes de séquençage à haut débit (NGS): s'inscrivant dans le développement de la médecine personnalisée, deux projets de création de plateformes au service de tout le CHUV ont démarré début 2015 à l'Institut de pathologie (IPA) et au Laboratoire de génétique (LGE).

Unité de lits de dégrisement aigus: en 2013, la députée R. Ruiz déposait une interpellation demandant ce qui pouvait être entrepris pour soulager le service des Urgences des cas d'alcoolisation aiguë et pour assurer le suivi des jeunes patients. Pour y donner suite, une unité dotée de 4 lits destinée à prendre en charge les cas d'alcoolisation aiguë simple a ouvert en avril 2015. Après quelques mois de fonctionnement, les critères de tri et d'admission ont été adaptés et les heures d'ouverture ajustées à la baisse. Le projet pilote est poursuivi jusqu'à mi-2016 afin de pouvoir établir un rapport d'évaluation complet de l'activité, rapport qui sera transmis au Chef DSAS pour décider d'une éventuelle pérennisation de cette structure.

Un Centre du pied (1re étape) a ouvert en mai 2015. Il permet d'assurer une prise en charge structurée des pathologies orthopédiques du secteur pied et cheville, d'offrir une porte d'entrée unique, de réduire les délais d'attente pour la prise en charge élective et d'assurer à terme une relève médico-chirurgicale.

Autres faits marquants

Projet «L'accueil, c'est l'affaire de tous»

Ce projet est un espace que le CHUV s'accorde pour réfléchir aux actions, petites ou grandes, qu'il est possible de mettre en place pour garantir une attention particulière aux patients, aux proches, ainsi qu'aux collaborateurs de l'institution.

Les réalisations pour l'ensemble de l'année 2015 ont été déclinées en deux niveaux:

- Le premier niveau est constitué d'une série de projets améliorant la qualité de l'accueil offert aux patients et à leurs proches, notamment par la mise en place au 1er juin 2015 de professionnels de l'accueil postés aux entrées principales (bâtiment hospitalier, Hôpital orthopédique, Maternité) pour garantir un premier contact direct et une mise en confiance du patient dès son arrivée au CHUV. Font également partie de cette série de projets, le suivi des enquêtes de patients mystères, un projet d'harmonisation des plages d'ouvertures des réceptions et une implémentation, lorsque cela est possible, de numéros uniques dans les services qui n'en sont pas encore dotés. Ce dernier projet est en cours de déploiement département par département et s'échelonne sur l'entier de l'année 2016.
- Le second niveau concerne la culture de l'accueil. La Direction générale a été fortement impliquée dans l'élaboration puis la diffusion en cascade d'une culture de l'accueil sur l'ensemble de l'institution. Durant l'année 2015, quatre ateliers d'une journée, constitués des directions des départements cliniques et transverses, ont eu lieu à Gimel. Ces ateliers ont eu pour but de sensibiliser les cadres de l'institution à cette culture et de réfléchir à des mesures concrètes pouvant s'appliquer à leur environnement spécifique.

Projet «Signalétique»

La Cité hospitalière est un vaste site où il est facile pour les patients et leurs proches de se perdre. Une signalétique claire est donc un élément indispensable à l'orientation de ses usagers que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments.

En 2013, l'agence zurichoise Integral Ruedi Baur a défini un guide en vue d'une refonte globale de la signalétique du CHUV. Chaque étage dispose désormais d'une identité propre basée sur des couleurs choisies par un architecte.

Le déploiement a démarré en 2014 et s'est poursuivi en 2015 par les réalisations suivantes :

- remplacement de la signalétique existante (panneaux d'information et d'orientation) : niveau 07 du bâtiment hospitalier ;
- mise en place d'une nouvelle signalétique (panneaux d'information et d'orientation, aménagement de mobilier, luminaires et revêtement de sols pour la création de zones identitaires spécifiques pour les patients) : bâtiment du Centre coordonné d'oncologie, services de pneumologie et d'antalgie au niveau 06 du bâtiment hospitalier, consultations psychiatriques et d'alcoologie à Chauderon 18 ;
- réalisation d'une signalétique extérieure (divers totems) : bâtiment de la Médecine légale et bâtiment à Provence 82 ;
- renforcement de zones identitaires des Ressources humaines (totems rétroéclairés, aménagement de mobilier, luminaires et revêtement de sols pour la création d'une ambiance d'accueil du nouveau collaborateur).

Projet «Information au patient»

Le projet «Information au patient» a démarré en janvier 2015 dans le but d'améliorer la qualité et la cohérence des supports d'information transmis aux patients du CHUV et à leurs proches.

Plusieurs actions ont été initiées en 2015 afin d'atteindre ces objectifs:

Coordination et suivi des projets de supports d'information patient

Toutes les nouvelles demandes font désormais l'objet d'un accompagnement spécifique. Ce soutien se base sur les recommandations de bonnes pratiques en matière d'information au patient. Il vise à assurer que les objectifs des documents, le choix du support, les modes de diffusion, la rédaction des textes et leur mise en forme sont adaptés aux besoins des patients et qu'ils sont cohérents par rapport aux messages déjà existants. Avant sa diffusion, tout nouveau document est validé par la Commission information patient, composée de représentants de la Direction médicale, de la Direction des soins, de l'Unité des affaires juridiques, du Service de communication et du CEMCAV.

En 2015, 55 demandes de révision ou de création d'un support d'information patient ont fait l'objet d'un suivi. 34 projets ont été finalisés durant l'année.

Mise en ligne de conseils et recommandations sur TRIBU, l'intranet du CHUV

Les collaborateurs qui souhaitent réaliser un support d'information pour les patients y trouvent aide et conseils par le biais d'un guide

pratique, de recommandations et modèles de documents pour la réalisation d'informations en vue du consentement éclairé, d'une marche à suivre pour créer un support d'information pour les patients.

Liste des récipiendaires de prix et distinctions

- Cristina Bellini, DAM, Prix conjoint des Sociétés suisses d'infectiologie et d'hygiène hospitalière
- David Benninger, NLG, Prix Baasch-Medicus
- Nicolas Bertholet, DUMSC, Prix de l'International Network on Brief Interventions for Alcohol and Other Drugs
- Pierre Bize, RAD, Outstanding Laboratory Investigation for 2014 obtained in 2015
- Patrick Bodenmann, Lili Herzig, Thomas Bischoff, IUMF, Prix CMPR de recherche en médecine de premier recours
- Jan Harry Cabungcal, CNP, Young Investigator Award
- Swati Chopra, OTR, Prix du meilleur poster du Congrès européen d'orthopédie-traumatologie
- Pierre Deltenre, GLG, Prix de la Belgian Association for the Study of the Liver
- Nicolas Demartines, CHV, membre d'honneur de l'Association française de chirurgie
- Céline Fischer Fumeaux, NAT, Prix de la meilleure présentation orale aux journées de l'Ecole doctorale de Lyon
- Jérôme Gouttenoire, GLG, Gilead Sciences International Liver Research Award
- Valentine Guarnero, CHV, Prix du meilleur poster de la Société suisse de chirurgie viscérale
- Dieter Hahnloser, CHV, président de la Société suisse de chirurgie viscérale
- Marc Humbert, GER, Prix du meilleur article de jeune auteur
- Nicolas Jacquier, IMU, Prix d'encouragement de la Société suisse de microbiologie
- Christine Joseph, SIA, Prix du meilleur poster SSMI Soins
- Claudia Lessert, ANG, Prix de la meilleure communication scientifique
- Oriol Manuel, Pierre-Yves Bochud, DIM, Prix de la Société suisse de transplantation
- Katarzyna Michaud, CURML, Prix cum laude de l'European Society of Cardiac Radiology
- Lionel Melchior, CEMCAV, Prix du meilleur diplôme
- Diane Morin, IFS, 2e prix ALLIANCE-Compétences en santé
- Mati Moyat, GLG, UEG National Scholars Award
- Céline Neri, Andrew Dwyer, DP, Prix FORESO
- Maud de Rham, DGOG, Prix de la Société suisse d'uro-gynécologie
- Laura Rio Marques, DIM, Prix de l'Association des femmes vaudoises diplômées des universités
- Alend Saadi, CHV, Prix de la Société suisse de chirurgie
- Cindi Smith, GER, Prix du meilleur article de jeune auteur
- Andrea Superti-Furga, DMCP, Maroteaux Award
- Joan Carles Suris, IUMSP, Prix Iris F. Litt Visiting Professor in Adolescent Health Research
- Manon Vouga, IMU, Prix de la meilleure présentation orale de la Société suisse de gynécologie-obstétrique
- Agnieszka Wójtowicz, DIM, Best poster in clinical research
- Corinne Yersin, HEL, Prix du Congrès européen francophone des infirmiers cliniciens

